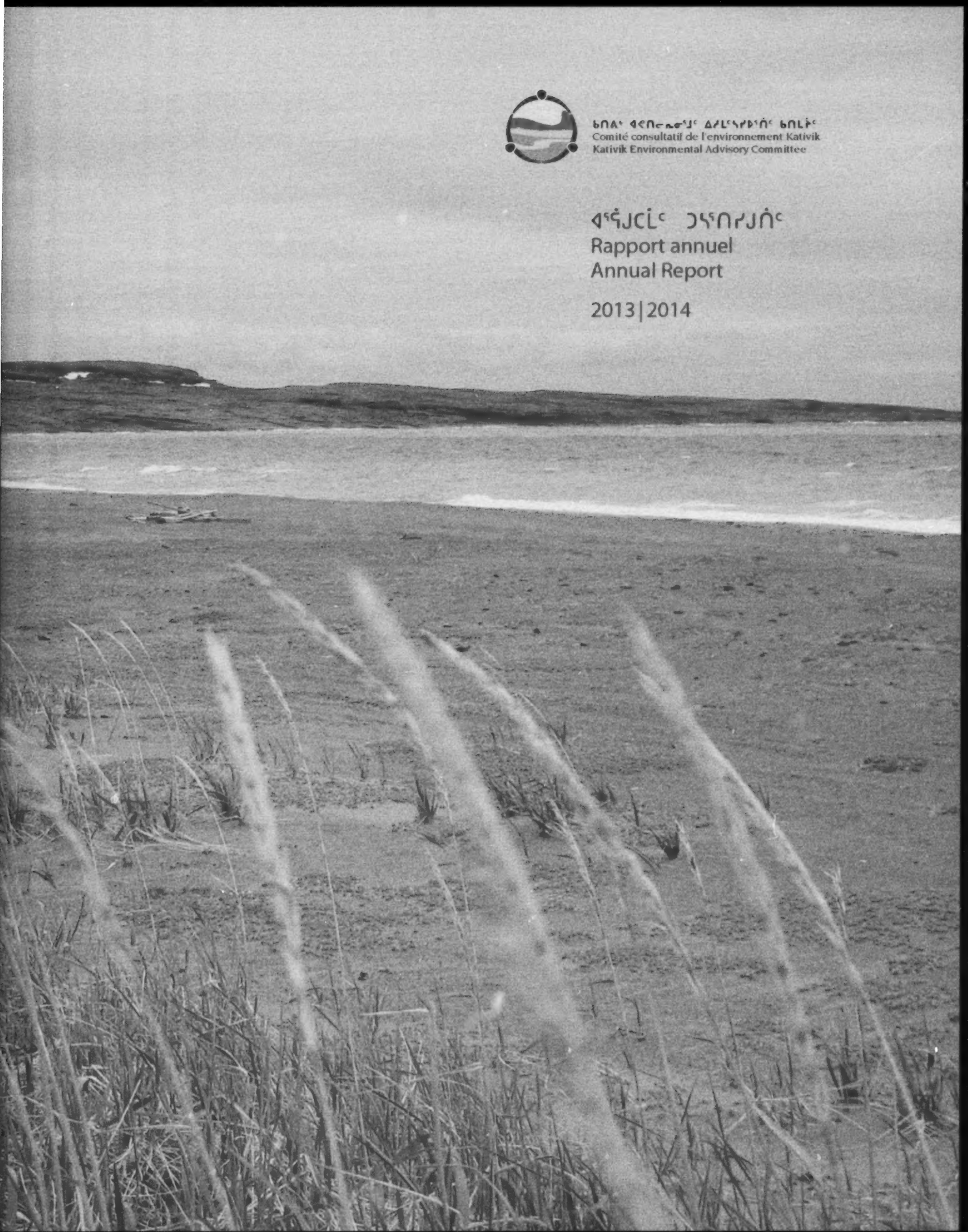

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᕌᒍᓐᓇᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᕐᕿᒍᑕᒪᑦ ᑐᓴᐅᓯᒍᓂᑦ
Rapport annuel
Annual Report

2013|2014

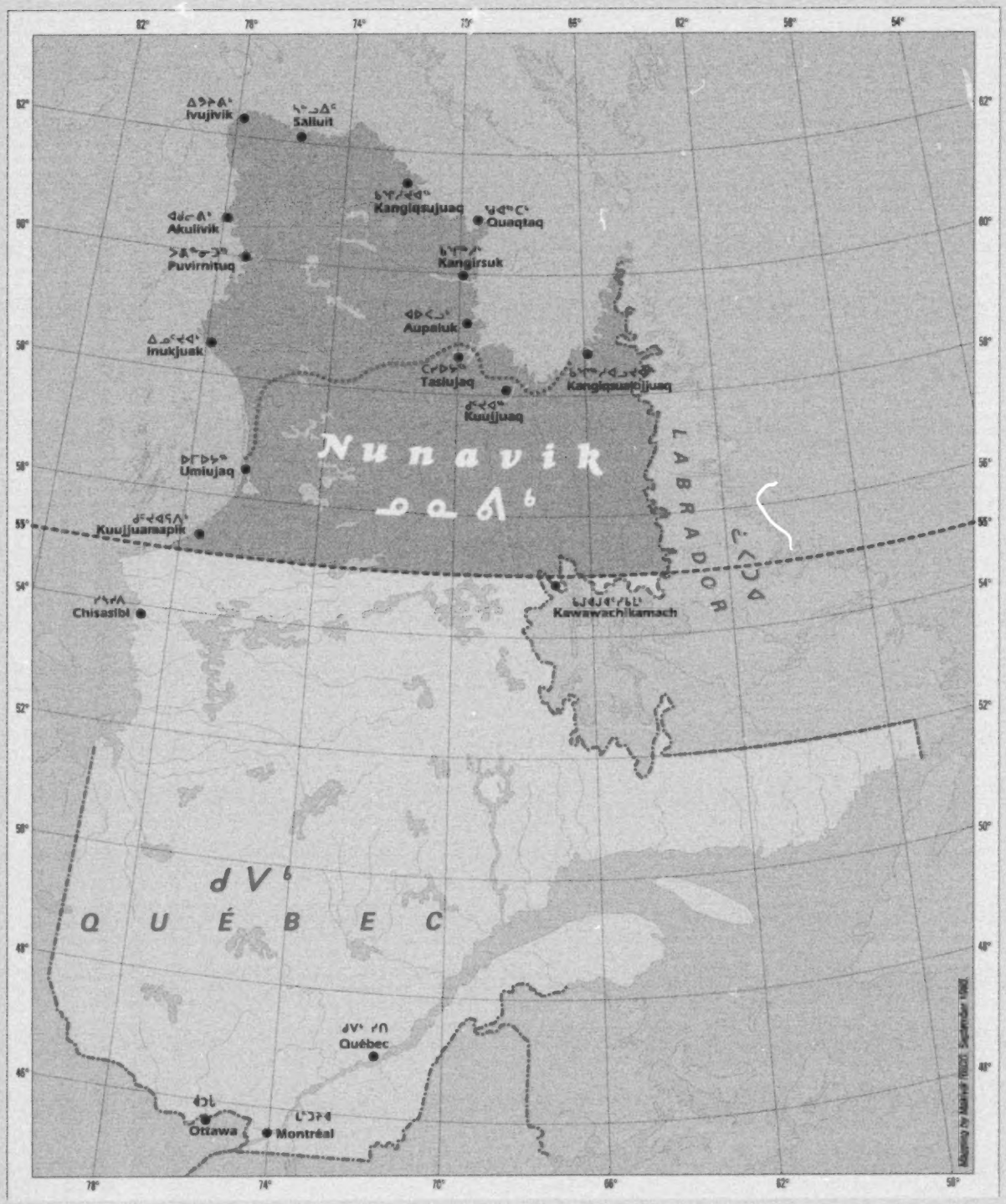
Ivujivik
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Puvirnituq
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuaq
Nunavik
LABRADOR
Umiujaq
Kuujjuaraapik
Chisasibi
Kawawachikamach
QUÉBEC
Québec
Ottawa
Montréal

2013–2014

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᓯᑎᓕᓵᓂᒃᑯᑦ ᖃᐅᔨᒪᑎᑦᓯᓂᖅᓯᒪᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᖅᔪᒍᒪᒻᒪᑦ ᑐᖏᖅᑎᓂᒃᑯᓐᓂᖅ

Rapport annuel

Annual Report

ᐃᓕᓴᕐᕕᖏᑦ ᒪᑦᐱᒪᖅᕕᖏᑦ 3

Table des matières 27

Table of Contents 51

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᓯᑎᓕᓵᓂᖅᓴᖅ ᖃᐅᔨᒪᑎᑦᓯᓂᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ
ᐊᖏᓪᓕᒃ 930
ᑯᓚᐃᖅ, ᐯᐅᓐ J0M 1C0
ᐅᖃᓕᒪᔨᑎᒃᓴᒃ: 819-964-2961, ᐅᐃᒍᖅᓴᒃ 2287
ᓯᖃᑐᐃᓯᑎᒃᓴᒃ: 819-964-0694
ᖃᓄᐃᑦᑐᖅᓯᒪᔪᑦ ᐊᖏᓪᓕᒃ: keac-ccek@krg.ca

ᐅᖃᐅᓚᓕᒥᑎᓯᓂᖅ:
ᐸᐅᓗᓂ ᕿᐱᖃᑦᑐᖅ (ᐃᓄᖃᑎᒌᑦ)
ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᒥ ᐅᖃᐅᓯᖅ (Boreal Expressions) (ᖃᓄᖅᓱᐃᑎᒌᑦ)

ᐊᖏᓯᓂᖅᑎᑦ / ᐊᖏᓪᓕᐊᓕᒥᐊᓂᖅᑎᑦ:
ᐃᐊᑦᓯᐊᑐᑐᖅ ᐃᓕᓴᕐᑎᑎᒃ ᑎᒥᖅᑐᑦ (Etsetera Design Inc.)

©2015 ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᖏᓪᓕᓵᓂᖅᓴᖅ ᖃᐅᔨᒪᑎᑦᓯᓂᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ

Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
Case postale 930
Kuujjuaq, QC J0M 1C0
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287
Télécopieur : 819-964-0694
Courriel : keac-ccek@krg.ca

Traduction :
Paul Papigatuk (inuktitut)
Expressions boréales (anglais)

Design / Production :
Etsetera Design Inc.

©2015 Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC)
P.O. Box 930
Kuujjuaq, QC J0M 1C0
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: keac-ccek@krg.ca

Translation:
Paul Papigatuk (Inuktitut)
Boreal Expressions (English)

Design / Production:
Etsetera Design Inc.

©2015 Kativik Environmental Advisory Committee

100%

FSC

BIOGAS

ᐃᓗᓕᖅᑎᑦᑕ ᒪᑦᐱᒪᖅᑎᑦ

ᖃᓪᓕᐊᓴᐅᓂᖅ ᓄᓇᒧᓐᓂᑦ 5

ᐃᑦᓯᓴᐅᑕᐅᑦ ᐅᖃᖅᐅᓯᑦᓇᖅᑎᑦ 6

ᓇᓗᓕᒫᓯᑦᖃᖅ 7

ᑎᓕᖅᐅᒪᔭᓂᐅᓂᑦ 7

ᐃᓕᓐᓂᐊᓯᒪᓂᖅᓴᒃ 8

ᐃᑦᓯᓴᐅᑕᑦᖃᖅ 8

ᐃᑦᓯᓴᐅᑕᐅᑦ ᑐᖅᒪᓕᖅᓴᒃ 8

ᑲᑎᒪᒋᑦ KRG-ᓯᑦ ᑎᑭᒍᐊᓯᒪᓕᖅᓴᖅᑎᑦ 8

ᑲᑎᒪᒋᑦ ᓯᐯᐣ ᑲᓕᒪᖅᓴᒪᓕ ᑎᑭᒍᐊᓯᒪᓕᖅᓴᖅᑎᑦ 9

ᑲᑎᒪᒋᑦ ᑲᓇᑕᐅᑦ ᑲᓕᒪᖅᓴᒪᓕ ᑎᑭᒍᐊᓯᒪᓕᖅᓴᖅᑎᑦ 9

KEAC-ᓯᑦ ᐱᓇᓯᑦᑎᖅᑎᑦ 10

ᐊᑦᓚᑎᑭᒪᓇᐅᒃ 10

ᐊᓕᑎᓕᓚᐅᑎᓂᐅᓂᐅᒃ ᑐᐱᓯᓂᐊᑦᑎᑐ 10

ᐊᑦᖁᔭᒍᐃᑦ-ᑕᑦᓚᒪᑦ ᐱᓇᓯᐊᑦᓄᖅᑎᑦᓂᐅᒃ ᕿᑦᓇᓯᒪᐅᑎᓕᑦ 11

ᐱᓇᓯᑦᑕᐅᓯᒪᔪᑦ 2013-2014-ᒥ 14

ᑲᑎᒪᓂᑦ 14

ᑐᓴᐅᒪᓇᖅᓂᖅ 14

ᖃᓄᖅᑕᐅᔨᓂᑦ ᐅᐸᐊᐃᐃᒻᒪᒃ 14

ᐃᓂᖅᑲᑎᑦᑦ ᑐᓴᐅᒪᔭᑎᑎᓂᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐅᖃᖅᑲᑎᑦᑦᓂᐊᖅᓄᑦ 15

ᒪᑭᓐᓇᐅᑦ ᖃᑎᖅᑭᐊᒡᓗᓂᓐᓂᒃ ᐊᑐᐊᑦᑎᑦ 15

ᐱᓇᓯᑦᑕᐅᓯᒪᑦ ᓯᓚᑦᓯᐊᓂᖅᓂᑦ 15

ᐊᑦᓯᑎᒥᐅᒃ ᖃᑎᖅᑭᐅᔪᓂᑦ ᓄᓇᓕᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ 15

ᐊᖏᖅᑎᖅᑲᑎᑦᑎᓯᓂᖅᓴᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃᓴᖅ 23-ᒥᒃ JBNQA-ᒥ ᐊᑦᒪᓗ ᓄᓇᑎᖅᑎᓂᒃ 15

ᐱᓇᓯᐊᖅᑲᑎᑦᑎᓂᖅ ᐃᓄᓕᒫᒃ ᐃᓕᐅᖅᑲᐅᑎᑦᑎᓯᓂᖅᒥᒃ - MDDEFP 16

ᓄᓇᕿᒥᐅᑦ ᐊᑦᑎᑎᒥᒃ ᖃᑎᖅᑭᓂᖅᓯᒪᔪᑦ ᐱᖓᓱᖏᓪᓗᑦ (2012) 16

ᐃᑦᐱᒥᓱᖏᓂᒥᒃ-ᓴᓇᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᖏᐅᔨᒪᓱᑦᓴᑦ ᐱᑦᓯᒪᓂᓕ ᐊᑦᑎᑎᒥᒃ ᖃᑎᖅᑭᓂᖅᓯᒪᔪᒃ 16

ᖃᑎᖅᑭᓂᖅ ᐃᓄᓕᒫᓂᒃ ᐊᑦᑐᓗᒃᑑᑎᓂᒃ ᐱᓕᕐᓂᐊᓕᒫᑎᑎᒥᒃ ᐱᓇᓯᑐᐃᓐᓇᒃ 17

ᐊᑭᓕᔪᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᓐᓇᑦ ᓄᐃᑦᓯᓂᖅᔪᓄᑦ ᐊᑦᓂᑦᑕᐅᒪᓂᐅᑦ ᓇᓗᓕᑭᓐᓄᑦᓂᐅᒃ - MDDEFP 17

ᐅᓴᖅᓂᐊᓕᓚᓇᓂᖅᓴᖅ 17

ᐅᓴᖅᓂᐊᑦᑐᑦ ᐱᓇᓯᓂᓐᓂᑦ ᑲᑎᒪᓂᕐᓂᒃ ᐅᓄᖅᓂᓕ 1-ᒥ ᓄᓇᒥ ᓯᐊᖅᑲᑎᑦᑎᓂᓂᓗ ᓄᓇᓂ 17

ᐱᖓᓱᖅᖅ 43, ᐅᓴᖅᓂᐊᓂᓂᔪᑦ ᐱᖓᓱᖅᖅ 17

ᐱᖓᓱᖅᖅ 70, ᐱᖓᓱᖅᖅ ᐃᑦᓯᒪᓂᑦᑎᓯᓯᖅᖅ ᐅᓴᖅᓂᐊᓂᓂᔪᑦ ᐱᖓᓱᖅᒥᐅᒃ 18

ᐊᐅᑦᔨᑦ ᑭᖑᔪᐊᓂ ᐅᓴᖅᓂᐊᓕᐊᑦᒥᐅᒃ ᐱᓇᓯᓂᖅᖅ 18

ᓄᓇᒫᐅᑦ ᑭᑭᐊᑦᔪᖅᓴᓂᐅᒃ ᐅᓴᖅᓂᐊᓕᐊᑦᒥᐅᒃ ᐱᓇᓯᓂᖅᖅ 18

ᐃᓄᓕᓪᓕᑦ ᐃᓯᒪᑦᔪᓯᐅᑦᑕᐅᓂᖅᓴᑦ ᐃᓂᒪᐅᑎᑦᔪᖅᒥᐅᒃ ᖃᓄᖅᓂᖅᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐅᓴᖅᓂᐊᓂᓂᖅᖅ ᐱᖓᓱᖅᑎᑦᑎᓂᖅᖅ ᐊᑦᓯᒋᐅᑎᑦᑎᓂᖅᓄᑕᒍ 18

ᓴᓗᒪᒐᓂᖅ ᐃᐱᔪᓐᓇᑕᑭᓂᓂᑯᒃ ᑭᓴᖅᓂᐊᖏᖅᓴᓱᑯᖅᑐᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᓂᖅᑭᖅᓂᒃ ᓄᓇᕕᒪᒥ 19
ᑭᓴᖅᓂᐊᓂᑯᑦ ᐱᑦᓯᓐᓂᖅᓴᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᒪᓇᖅ.... 19
ᑕᖅᕿᖅ ᐃᓕᖅᓂᑯᓇᖅᓴᖅᕿᖅ.... 19
ᓄᓇᒥᒃ ᐸᖅᓇᓱᓂᖅ ᐊᒪᒪᓗ ᓇᓲᑎᓂᖅ.... 19
ᐃᖅᑭᖅᕿᔭᑎᑦᓴᓂᒃ ᐸᖅᓇᓱᒪᐅᑎ ᓄᐊᑦᑐᐊᐅᒃ ᓄᓇᖅᓴᓂ.... 19
ᐃᐱᔪᓐᓇᑕᑭᓂᐊᕐᓂᑦ ᒪᕐᖏᖅᔪᐊᑎᑦᓯᓗᓪᓕᑦ ᓄᓇᑐᖅᓯᓕᖅᑭᑦ.... 20
ᐊᒥᐊᒃᓂᓱᒪᔨᐃᑦ ᐱᐱᓂᓪ ᐊᐅᓪᓚᑕᐅᓂᖅᓴᓂᒃ ᐸᖅᓇᓱᒪᐅᑎ.... 20
ᐊᒥᐊᒃᓂᓱᒪᔨᓂᒃ ᐱᐱᓂᓪᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑕᓯᓂᖅᒥᒃ ᐸᖅᓇᓱᒪᐅᑎ.... 20
ᐃᑦᐱᔪᓱᓪᓚᑎᓱᓂᒥᒃ ᓴᓇᖅᑭᑎᑦ ᑲᒪᔨ ᐃᓕᓴᐅᒪᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑕᓯᓂᒃ ᐊᒥᐊᒃᓂᓱᓂᒃ.... 20
ᐲᓇᑕᐅᑦᓱᑭᑎᑐᓂᒃ ᑐᑭᓯᔪᓂᒃ ᓴᓇᓪᓕᖅᓴᓂᖅ.... 20
ᓂᕆᓱᐊᓗᓴᖅᑲᐅᑎᓂᒃ ᖃᖅᑎᑕᐅᓴᒃ ᓴᓇᓪᓕᖅᓴᓂᖅ.... 20
ᐊᓗᒥᓇᑦ ᖃᓄᐃᓐᔨᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓂᒪᐅᑦᔨᑐᐃᓂᒃ ᐊᐅᓚᐊᑦᓪᓗᑐᓴᓕᐊᓂᖅᓴᖅᑭᑦ.... 21
ᐃᓚᖅ ᐃᒥᑦᑕᐅᔨᖅ.... 21
ᐊᑦᔨᑎᖅᓴᖅᑐᑐᓂᒃ ᐅᓚᖅᓕᖅᑐᖅ.... 21
ᓯᑐᓂᒃᑭᓯᒪᔨᓂᒃ ᐸᖅᓇᓱᒪᐅᑎᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᑦ ᐊᑦᔨᑎᖅᓴᖅᑐᑐᓂᒃ ᐅᓚᖅᓕᖅᑭᖅᓴᓂᒧᑦ
2011-2020 - ᐊᑦᑎᓕᓚᓂᑦ ᐲᓇᑕᒥ.... 21
ᒥᖅᔪᐃᓯᖅᓵᑦ ᐊᒪᓚᓗ ᓴᐳᑎᑲᒪᔨᑦ ᓄᓂᑦ ᓄᓇᕕᒃᑦ ᐃᓗᐊᑐᓂ.... 21
ᓇᑦᓕᒃᓂᒪᓚᓵᑦ.... 22
ᒃᖅᖃᕕᓚᓵᒃ ᐊᑦᑎᓕᓚᓵᓂᒃᑯᑦ ᐃᓯᒪᑕᓂᒥᒃ - MDDEFP.... 22
ᑲᑎᒪᓂᐊᕐᓯᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ ᐱᑕᖅᓂᒥᑦ ᐊᑦᑎᑎᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓅᖅᑲᑎᒃᓂᒃ
ᖅᑲᐅᒃᓚᓂᖅᒥᒃ - JBACE.... 22
ᐃᓕᓴᓂᐊᕐᑎᑎᑦ, ᓄᓇᕆᐊᖅᓴᓕᓵᑦ ᑕᑯᓇᕆᓯᐊᖅᓴᒪᑦ ᐊᖅᔪᑎᓂᒃ-ᐊᑦᑎᑎᖅᑭᓂ
ᓄᓇᒪᒥᒥ - CÉN ᐊᒪᓚᓗ CNRS.... 22
ᑭᓇᐅᔭᓕᓚᐅᑎᓂᒃ ᐅᖅᑲᑭᑦ.... 23

ᓂᑦᓯᑎᕈᑎᓂᒃ ᓇᓴᔪᐃᖏᑦ

BAPE	ᐊᐅᑎᓯᓗᓂᒃᓄᑦ ᐃᓄᐃᓂᒃ ᑐᔭᓗᐊᖅᓯᒪᓂᖅᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
CEAA	ᑲᓇᑕᒥ ᐊᐅᑎᑎᒃ ᖃᑎᖅᑭᓂᖅᔪᑦ ᐊᓪᓚᕕᒃᓴᓗᓇᒃ
CÉN	ᐃᓕᓴᓂᐊᕕᒃ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᓂᒃ
CNRS	ᓄᓇᕋᐊᒥ ᐃᓱᒪᑕᖅᓂᑦ ᖁᑦᐅᔨᖏᕕᒃ
COFEX-North	ᑲᓀᒪᑐᖅᓄᓄᑦ ᐊᐅᑎᑎᒃ ᐊᒃᓴᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᓱᕐᓂᔪᓂᒃ ᖃᑎᖅᑭᓂᖅᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᓂᑦ
JBACE	ᖃᐅᔨ ᐯᒥ ᐃᓱᒪᑕᕐᓂᐅᖅᓱᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᓂᑦ ᐊᐅᑎᓯᓗᓂᓐᓄ ᐱᑕᕋᑎᒥᓗᒍ
JBNQA	ᖃᐅᔨ ᐯᒥ ᐊᒃᓴᓗ ᓄᐯᒃ ᑕᕐᕆᖅᓴᓂ ᐊᖏᓕᖁᑎᑦᓂᓐᓄᖅ
KEAC	ᑲᑎᐃᒃ ᐊᐅᑎᓯᓗᓂᒃᓄᑦ ᖁᑦᐅᔨᒪᑎᑕᓕᓂᖅᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᓂᑦ
KEQC	ᑲᑎᐃᒃ ᐊᐅᑎᖃᑕᓕᐊᓚᐊᖃᖅᓂᒍᑦ ᑐᑭᒋᑦᑐᐃᔨᑦ
KRG	ᑲᑎᐃᒃ ᓄᓇᓕᓪᓕᒋᑦ ᑲᓀᒪᖅᓱᑦ
MDDEFP	ᑐᖅᖢᑕᐃᒃ ᒪᑭᑕᒃᓴᐊᓂᒃ ᐱᓀᑦᓕᐊᑎᑕᓕᓂᖅᔪᑦ, ᐊᐅᑎᓯᓗᓂᖅᔪᑦ, ᐅᒪᔨᓕᓗᓂᖅᔪᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᒥᖅᖠᐃᕐᓂᐃᓄᓂᑦ
MRN	ᑐᖅᖢᑕᐃᒃ ᓕᓚᒥ ᐱᓀᑦᓕᖅᓄᑎᓄᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᐅᒪᔨᓄᑦ
MTQ	ᑐᖅᖢᑕᐃᒃ ᐃᖃᓕᖅᖁᑎᓕᓗᓂᖅᔪᑦ ᐅᐯᒃᒥ
SDN	ᐊᓪᓚᕕᒃᓴᓗᓇᒃ ᑕᕆᒥ ᐱᓀᑦᓕᐊᓂᖅᔪᑦ

ᐃᓕᓴᐅᑎᑐᑦ ᐅᖃᐅᓯᕐᓴᖅᑕᑦ

ᑲᑎᒪᓂᖅ ᓱᖅᓯᓪᓚᖅ ᐊᖏᔪᒍ ᑕᕐᓂᓄ ᐊᑐᓪᒃᑯᓪᓚᖅᖢ ᐅᒥᐅᓴᒃ ᓄᓇᕗᒻᒥ. ᓄᓇᓕᒃ ᓴᖅᑭᓂᐊᔪᑦ ᑕᓯᐅᓴᐅᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᑦ ᒪᓕᒃ ᓴᖅᑭᓂᐊᔪᑦ ᐊᑐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐊᑐᓵᓱᒃᑐᑦ ᐅᓂᒃᑳᖅᑐᑦ ᐊᑐᓵᓱᒃᑐᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐊᑐᓵᓱᒃᑐᑦ ᐊᑐᓵᓱᒃᑐᑦ ᐃᓄᐃ

ᓇᓗᓂᑲᔪᑕᖅ

KEAC-Jᑦ ᓇᓗᓂᑲᔪᓐᓇᑦ ᖃᑎᖅᑕᒃ ᐃᓱᒪᖅᓯᒪᓂᖅᐸᒃ ᑕᐃᔨᑕᐅᔪᖅᖢᒃ ᐊᑦᑎᑦᑐᑦᔪᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᓂᒃ (ᓄᓇ, ᐃᒪᖅᖢᒃ ᖃᓄᐃᑦ), ᐃᓄᐃᑦ ᐱᐅᓱᖅᑲᓕᒫᖅᑕᑦ ᐱᓕᕐᓂᓂᒃ. ᐊᒪᓗᑭᒃᑐᒥᑦ ᖃᓄᖅᑲᓐᓂᒃᑐᑦ ᐊᓱᓕᓴᕐᓂᓂᒃᑐᑦ ᐊᖏᖅᑐᓂᒃ, ᑕᕝᕕᐅᑦ ᐃᓕᑴᐅᑎᑦᓯᓚᖅᓂᒃᑐᑦ, ᖃᐅᔨᑦᑕᐅᓂᖅᖢᒃ ᓴᓂᒍᑦ ᑎᑎᑦᓯᓂᒃᑐᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ ᐊᐅᓚᑦᑎᓯᒪᔪᖅᑐᓂᒃᑐᑦ ᐊᒥᓱᓕᑦ ᐅᓄᖅᑲᓐᓂᒃᑐᑦ ᐊᒪᓗᑭᒃᑐᒥᑦ ᓄᓇᓕᒫᑦ. ᐊᒪᓗᑭᒃᑐᒥᑦ ᐱᓕᕐᓂᓂᒃᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᓂᒃᑐᑦ ᐊᑐᓕᖅᑐᓂᒃᑐᑦ ᐊᑐᓕᖅᑐᓂᒃᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂ

Δ°ᓄᑐᖅᓯᒪᓂᖅᖠᓗ

KEAC ᐱᖓᓱᐊᒥᖅᑭᖓᓱᓄᑦ ᑎᒥᔪᑎᑎᓴᐅᑎᖅᖢ Δ°ᓄᓂᒪᖅᓯᓂ ᔪᒥᐅᖅᖢᖓᓱᒪᖅᑐᓂᓄᑦ ᑲᓇᐅᓂᓄᑦ ᐅᓄᖅᓯᒥᑎᒍᑦ ᐊᑦᓴᑦᑕᑎᒍᑦᓂᓂᑎᑦ ᑎᒪᔭᒋᑦᑕᐅᓂᓄᑦ ᑲᓇᐅᓂᓄᑦ ᐊᑐᓂᓄᑦ ᐊᑐᓂᓄᑦ (KRG), ᑯᐯᖓᓄᑦ ᑲᓇᐅᓂᓄᑦ ᐊᑎᒪᓗ ᐅᓇᑕᐅᑦ ᑲᓇᐅᓂᓄᑦ ᐊᑎᒪᓗ ᑕᐅᓯᒋᐊᕐᓂᐅᑕᐅᓂᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᑕᐅᓂᓄᑦ ᑎᒪᔭᒋᑦᑕᐅᑎᓴᓂᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᑕᐅᓂᓄᑦ. ᐊᑐᓂ ᑲᑎᒪᓂ ᐊᑕᐅᓂᓂᑦ ᓂᓕᐊᑭᑎᖅᑲᓂᑦ, ᒪᓕᓂᓯᒍ ᐅᖅᑲᐅᓂᖅᓴᖅ 23.5.4-ᒥ ᓴᓪᓕ Vᒥ ᐊᑎᒪᓗ Vᖅ ᑕᑎᖅᓴᓂ ᐊᖓᓂᖅᑲᑎᑎᓐᓂᒥ (JBNQA) Uᑲᓂ ᐅᖅᑲᑎᓗᔪ ᖃᓄᐃᓐᔪᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᑲᓂᐊᖓᓂᖅᓯᓂᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᓄᑦ ᑕᐃᔨᓄᑦ ᑕᐃᔨᓄᑦ ᑲᓇᐅᓂᓄᑦ ᐅᓂᒃᑳᖅᑐᓂᓄᑦ ᑕᒪᓐᓇᑕ ᐊᐅᓚᑦᑕᐅᓂᖅᓯᓂᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓯᓂᓄᑦ ᑎᒍᑦᓯᓂᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓯᓂᓄᑦ ᑎᒪᔭᒋᑦᑕᐅᑎᓴ

ᑲᑎᒪᓗᑦ ᑯᐯᓴ ᑲᓪᓚᕐᓚᐅᖅ ᑎᓪᓗᐊᓂᒪᓕᕆᓂᖅ

ᐊᑦ Hᐊᓪᓚ LL.D., ᐱᖁᔭᓕᓇᓗᐅᑦᓴᓪ, ᐃᓕᓴᐅᓂᐊᑎᑦᓴᓗᐅᑦᓴᓂᓗ ᐱᖁᔭᓂᓴ ᓚᓪᑦ ᓴᓚᑦᑐᕐᔪᐊᕐᒪ ᐊᑎᒪᓕ ᑲᓇᑕᖅ ᖃᐅᔨᔪᖅᓂᒧᑦ ᐃᑦᓴᐅᑕᐅᓴᓂᒧᑦ ᐃᑦᓴᓚᓕᓇᓂᒧᑦ ᐊᑦᑏᓚᓇᓂᓴᒧᑦ ᐱᖁᔭᓂᓴ ᑲᒪᔨᑎᑦᓴᓕᖅ, ᑎᓪᓗᐊᓂᒪᓕᕆᓂᖅ KEAC-ᒧᓂᑦ 1999-ᒥ.

ᓴᓚ ᓕᑐᔨᓄ ᐅᒪᓕᓚᓇᓗᐅᑦᓴᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᐅᑎᑎᓴᓴᒍ. ᐃᓕᓴᓴᒪᓗᑎᓕᓇ ᓄᓇᔭᐊᖏᑐᓇᓱᑦ ᐃᑲᒃᔨᓐᓂᑦᓴᓕᓚᒃᑐᖅ ᑐᑭᒪᓗ ᐃᓕᓴᓴᒪᔭᓚᓇᓕᓐᓂᑎᑦ ᑎᑎᒥᐊᓴᓄ ᐊᑦᑏᓕᓇᓂᓴᒧᑦ ᐃᓴᒪᒪᓴᓄ ᑐᑭᒪᑐᑦ, ᑐᑭᒪᑐᑦ ᐊᓇᓴᒪᓴᓕᓐᓂᖅ ᑐᓴᔪᖅᓴᓕᖅ ᓄᓇᔭᐊᖏᑐᓇᓱᑦ ᑐᑭᒪᑐᑦ ᐃᓴᒪᒪᓴᓄ ᐊᑦᑏᓕᓇᓂᓴᒧ

KEAC-ᑯᑦ ᐱᓇᓱᑎᕐᓂᑦ

ᐊᑦᓯᑎᑦᒪᓂᖅ

ᐊᑦᓯᑎᑦᒪᓂᖅ ᐱᓇᓱᑎᒪᓂᕐᒪᑦᑐᖅ KEAC-ᒧᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᑲᒪᓂᑦᑐᖅ ᐊᑐᓯᓱᓂᑦᑎᑦ ᐊᑦᓯᓕᖅᓴᓂᖅ ᑯᓘᓐᓃᑦᑎᑦᑐᑦ. ᐊᑦᓯᑎᑦᒪᓂᖅ ᒪᑭᑦᓯᓂᑦᑐᖅ ᐊᑦᓯᓴᑎᓯᓐᓂᖅ KEAC-ᑯᑦ ᑐᑭᒋᑦᓂᓂᓯᒪᓕᖅᑎᑦᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑦᓯᓂᓯᒪᓴᑯᑎᖅᓂᖅ; ᕿᑲᑎᑲᓂᖅ ᑎᑎᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᑎᑦᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᓴᖅᑯᐊᑎᑲᓂᖅ ᐱᓇᓱᑎᒋᐊᖅᑐᑦ ᑲᑦᓯᓂᓯᒪᓕᖅᑎᑦᓂᖅ; ᐊᑦᓯᓂᓯᒪᓴᑲᑎᖅᓂᖅ ᑎᑎᑦ ᐊᑦᓯᒋᑦᓂᓯᒪᓂᖅᑎᑦᓂᖅ. ᖃᓄᐃᓕᓴᒪᓂᖃᑦᓂᖅᓴᓂᖅ ᑲᖃᐸᑎᓂᖅ, ᖃᑲᐸᑎᓂᓯᑲᑎᓂᖅ, ᐊᑦᕿᔪᑦᑕᒫᑦ ᑐᓴᖅᑎᓯᒪᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᑲᒪᒪᑲᑎᓂᖅ; ᐱᓇᓱᑎᑲᑎᖅᓂᖅ ᖃᑲᐸᑎᓂᖅ ᑭᓇᐅᑲᓂᓚᑲᑎᓂᖅ; ᐃᓕᐱᓯᑎᑲᑎᖅᓂᖅ ᑲᓪᓚᑦᓯᓂᖅ, ᐱᖃᑦᑐᖅ ᑐᑭᓯᒪᔪᑎᑎᓂᖅᓂᖅ, ᐊᖃᓄᐃᓕᓴᒪᓂᖃᑦᓂᖅᓴᓂᖅ KEAC-ᑯᑦ ᑎᓕᓴᐅᒪᔪᓂᕆᒃᑕ ᐃᓗᓐᓂᑦ; ᓄᐃᑦᑕᓯᓂᖅ ᐊᑦᓯᓕᖅᓴᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓯᒪᓂᖅ ᐊᑦᓯᓂᖅᑎᑦᓂᖅ ᑲᒪᒪᓂᖅ KEAC-ᑯᑦ ᐊᑦᓯᓂᓯᒪᓴᑲᑎᖅᓂᖅ; ᐊᑦᓯᓂᓯᒪᓴᑲᑎᖅᓂᖅ

ᐊᖏᕐᕕᒃᓴᓪᓗᒍ ᐱᓕᕆᔨᖏᑦᑐᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᒃᓴᓪᓗᒍ

KEACᓂᒃ ᑲᔪᓯᑎᒥᖅᓯᓚᐅᑦᑐᓂᒃ ᐊᖏᕐᕕᒃᓴᓪᓗᒍ ᐱᓕᕆᔨᖏᑦᑐᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᒃᓴᓪᓗᒍᓗ (2009-2014). ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅ 2013-2014-ᒥ ᐊᑐᓕᓗ ᑲᖏᖅᑐᓕᕐᓂᓕᖅ ᑭᖑᓪᓕᖅ ᑕᓪᓕᖅ ᑐᑭᓯᐊᕐᓂᕐᒥᔪᓂᒃ ᑐᓴᕐᓯᐊᕐᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᑲᖏᖅᑐᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᒪᔪᖅ.

ᑐᓴᐅᒃ 1

ᐊᑐᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᓕᕆᑦᑎᐊᑕᓂᓂ ᑎᒥᑕᓂᖏᓐᓄᑦ ᖃᓚᔨᓂᓗᓄᑦ ᑲᑎᓕᓄᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᒪᔪᖅ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑎᓪᓗᑎᑦ ᓴᓇᔨᓯᒪᔪᖅ ᐊᑐᓂᖅ ᐊᓯᔾᔨᖃᑎᒌᖅᑐᑦ ᓴᓇᔨᓯᒪᔪᖅ ᐊᑐᓂᖅ ᐃᓚᖓᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᓴᓇᔨᓯᒪᔪᖅ ᐊᑐᓂᖅ ᐃᓚᖓᔪᓐᓇᖅᑐᑦ.

ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᒪᔪᖅ:

ᐊ) ᓂᒃᓴᓪᓕᑎᒋᔭᖅᓯᒪᔪᖅ ᐊᓯᐃᓐᓇᕐᓂᖓᓂᒃ ᖃᐅᔨᒪᓕᕆᔨᑎᑎᑦᑕᓂᒃ KEACᓂᒃ ᑎᒥᕆᐅᒪᔪᑎᑦᑕᓗᒃ ᑕᖅᑭᒋᐅᓄᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᒪᔪᖅ ᑲᓇᑕᒥ ᐊᑐᓂᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᒪᔪᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑐᓂᖅ ᐃᓚᖓᔪᓐᓇᖅᑐᑦ

ጋϚ፤ᖏ 3

ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖏᑦ ᐊᕐᕌᑎᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᒋᓂᒃ ᓯᖅᓄᓴᓂᒃ ᑲᖏᖅᔭᓴᕐᑭᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᑦ ᐅᖃᖅᑳᓯᒪᑎᑐᑎᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᖏᕐᕋᖅᑎᕐᓂᒃ.

ᐱᓇᓱᑦᑕᑭᓯᒪᔪᑦ:

ᐊ) ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖏᑦ ᐊᖏᓪᓗ ᐅᖅᖃᓯᐃᒋᐊᖅᑕᓂᖏᑦ ᐊᐅᑎᒋᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᒋᓂᒃ ᓯᖅᓄᓴᓂᒃ ᑲᖏᖅᔭᓴᕐᑭᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᑦ ᐱᖓᓱᐃᓐᓇᖅᓂᒃ ᐃᓕᓴᐅᓂ 23-ᒥ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ ᓄᐃᑕᐅᓕᕐᓯᒪᔪᒃ 1975-ᒥ ᑲᒪᔨᓄᑦ ᑲᑭᒪᓄᑦ.

ᐸ) ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖏᑦ ᐋᖅᑎᓂᒃ 1 ᐊᖏᓪᓗ 2 ᐃᓕᓴᐅᓂ 23-ᒥ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ.

ᑕ) ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖏᑦ ᖃᓕᕆᔨᑕᑐᓂᒃ ᑲᖏᖅᔭᓴᕐᓂᒍᑦ ᐊᖏᓪᓗ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᒍᑦ ᐱᖓᓱᓕᕆᔨᑎᑐᓂᒃ.

ᑲ) ᖃᑎᖅᑕᐊᓂᖏᑦ ᑕᐱᕆᓂᖅᓯᒪᓂᒃ ᓯᖅᓄᔪᑎᓂᒃ ᐱᓕᕆᔨᐊᑎᑎᓂᒃ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᓄᑦ ᐅᓂᒃᑐᑎᓂᑦ ᑲᑭᒡᒐᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᓄᓇᕗᒻᒥᓄᑦ ᐊᖏᓪᓗ ᐅᑭᐅᓂᖅᓯᒪᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᒋᓂᒃ ᓯᖅᓄᓴᓂᒃ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᓄᑦ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᑦ ᐱᖓᓱᐃᓐᓇᖅᓂᒃ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᒋᓂᒃ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᓄᑦ

ᑐᖏᓐ 5

ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᐊᒃᓚᓐᓂᕆᓂᒃ ᑲᒪᔨᑎᓕᕐᓂᒃ ᐊᓯᖏᑎ ᑲᒪᔨᑎᓯᓴᒃ ᑐᖅᖢᓕᐊᖅᑲᓐᓂᓂ ᓄᓇᒥᓯᓄᑦ, ᓄᑖᖅᑎᓂᕐᑕᐊᖅᑐᑦ ᐊᒃᓚᓗ ᐃᓄᐊᖅᓴᓇᐊᖅᑐᑦ ᐃᓄᒥᒥᑦ.

ᐱᓇᓄᖅᑕᐅᓄᒪᔪᓂ:

ᐊ) ᐱᒥᐊᑎᒥᓂᖅ ᐅᖅᓯᔭᖅᓂ ᑲᔪᓄᒥᐊᖅᓯᓂᖅ ᖃᐅᓄᔾᔪᓂᒥᒃ ᐅᖅᓯᔭᖅᓂ ᐱᓇᓄᒥᐊᖅᓯᓂᖅ ᐊᖅᓴᑎᖅᓂᖅᑐᓂᓂᒃ ᑲᒪᒋᔭᖅᓴᓂᓂ, ᐅᖅᑐᑎᑎᒥᓂ:

- ᐅᒃᕆᖅᓂᐊᕆᑦ ᐱᓇᓄᖅᓂᖅᓂ;
- ᐃᓄᓕᒻᒥᓂᒃ ᐃᓄᒪᒋᔭᖅᓂᐅᖅᓂ ᐱᐅᓄᖅᔪᖅᒪ ᓄᓇᐃᒪᓕ;
- ᐊᐅᑎᑎᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓄᓐᖅᑎᑎᓂᒃ ᓄᖅᔭᔪᓇᑎᓂᒃ ᑲᖅᓚᓗ ᖃᐅᔨᒋᐊᖅᓯᓂᐅᖅᓂ ᐱᐅᓄᖅᓚ;
- ᐊᒥᐊᓄᓕᖅᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᐊᖅᑕᓇᖅᑐᖅᓂᒃ ᐱᐃᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓚᓄᒃᓴᓄᑦ;
- ᓇᕆᔨᖅᓂᒃ ᐱᔨᔪᖅᑲᓐᑦ;
- ᒥᔨᖅᔪᐃᓕᓐᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᔪᓕᐅᑎᑦᑎᓂᒃ ᓄᓇᕗᑦ;
- ᓄᓕᒻᒥᒃ ᐊᓯᔪᓄᖅᑲᓐᑦ;
- ᐅᓂᒡᓗᒃ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑦ.

ᑮ) ᐊᑐᖅᓂᖅ ᒥᔨᓄᓐᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᓄᓇᖅᓯᓇᖅᑐᓂᒃ ᓄᓇᒥᐊᑦᑎᓂᒃ ᑌᒣᒥᐊᖅᑲᖅᓯᓚᑎᑐᑦ ᓄᖅᖠᐃᓇᑦᑎᑎᓂᓄᓇᓕᒻᒥᓂ ᐃᓄᐃᑦ ᐱᓇᓱᐊᖅᑐᓂᒃ ᐊᒥᓱᓕᕆᔨᒃᑯᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᓄᓇᓕ ᐊᒪᓚᓗ ᐃᓄᐊᖅᓴᓇᐊᖅᑐᓂᒃ ᐊᐅᓚᑎᓪᓗᐊᓂ ᓴᓇᔨᓴᕐᓂᒃᑯᓐᓂᒃ ᑕᒪᑐᒪ ᐊᒥᐊᑎᖅᑲᓐᓂᑦ ᒪᑭᑕᒧᖅᓯᓚᑎᑐᑦ ᐱᓇᓱᐊᖅᑐᓂᒃᓄᑦᒧᑦ.

ᐱᓇᓯᑦᑕᐅᓯᒪᔨᑦ 2013-2014-ᒥ

ᑲᑎᒪᓂᑦ

JBNQA ᒪᓕᓪᔭJ, KEAC-ᓂᑦ ᑲᑎᒪᖏᑦᑕᓇᐊᖏᕐᓂᑦ ᐃᑭᓐᓀᑦᖠᓂᓄᑦ ᓯᑕᒪᐃᑦᔭᑎᓄ ᐊᖏᕐᒍJᑕᒪᑦ. ∇ᓇᓕ 1, 2013 ᐊᒃᒪᓗ ᐃᑦᕈ 31, 2014 ᐊᑯᓐᓂᖅᓂᓕ, ᑲᑎᒪᓂᕐᒥᓂᓄ ᐊᑐᖏᑦᑕᓕᐅᔨᔨᑦ ᐃᒧᓕᖏᓐᑎᑦᔭᑎᑦ:

ᑲᑎᒪᓂᖅ 136		ᑲᑎᒪᓂᖅ 137		ᑲᑎᒪᓂᖅ 138		ᑲᑎᒪᓂᖅ 139	
ᐅᓪᔭᕐᓂᑦ							
ᔨᓂ 18-20, 2013		ᐅᖅᑐᐱᓇ 23-24, 2013		ᖃᓄᐊᓇ 22-24, 2014		ᐃᒪᓕᒃ 13-14, 2014	
ᓇᓂ							
ᐅᒥᐅᖃᖅ		ᐊᐅᖅ		ᐊᑦᔨᐊᑦ		ᒥᐊᖅᑕᑭᑉ	
ᐊᑦᑐᐊᖅᑲᑎᓵᑦ ᐊᒃᒪᓗ ᐁᓯᒪᔨᑦ							
KRG:	2	KRG:	1	KRG:	2	KRG:	2
ᐊᐅᖅ:	3	ᐊᐅᖅ:	3	ᐊᐅᖅ:	3	ᐊᐅᖅ:	3
ᑲᓇC::	3	ᑲᓇC::	3	ᑲᓇC::	3	ᑲᓇC::	2
ᐁᓯᒪᔨᑦ							
		I. Lemieux-Leblanc, MTQ P. Lemire, MTQ A. Guimond, MTQ V. Gilbert, KRG				P. Baril, BAPE B. Lauzon, SDN J. Laberge, SDN N. Dea, Consultant	

ᑕᒪᐅᐊᖅ ᑲᑎᒪᓂᑦ ᖃᐅᔨᔪᑦ, ᐱᖓᓱᓂᖅ ᐅᖃᓕᒫᑎᐅᐊᖅᑐᑦ ᑲᑎᒪᓂᖃᓕᐅᔨᒥᔨᑦ ᐅᑯᓇᓂ ᐅᓪᔭᓂ:

ᐅᓪᔭᐃᑦ

∇ᓇᓕ 30, 2014		ᔨᓐ 10, 2013		ᐃᕈᐊᓇ 10, 2014	
ᐊᑦᑐᐊᖅᑲᑎᓵᑦ ᐊᒃᒪᓗ ᐁᓯᒪᔨᑦ					
KRG:	1	KRG:	1	KRG:	2
ᐊᐅᖅ:	2	ᐊᐅᖅ:	3	ᐊᐅᖅ:	3
ᑲᓇC:	3	ᑲᓇC:	3	ᑲᓇC:	3

ᑐᔪᐅᒪᓇᖅᓂᖅ

ᖃᓇᑕᐅᔭᓄᑦ ᐅᖅᑯᐃᐃᓕᒃ

KEAC-ᓂᑦ ᖃᓇᑕᐅᔭᓄᑦ ᐅᖅᑯᐃᐃᓕᖅᒃᑲ ᑕᑯᔭᐅᔪᓇᑐᔪᖅ ᐅᑦᓂ www.keac-ccek.ca ᐃᓄᖅᑎᑐᑦ, ᖃᓄᑦᑐᓇᑎᑐᑦ ᐊᒃᒪᓗ ᖃᓄᑦᑐᓇᑎᑐᑦ ᓄᐃᑕᑐᓂ. ᒎᓕᓇ ᐅᖅᑯᐃᐃᓕᖅ ᐃᑐᓂᓕᖅ ᐊᑦᔨᒋᐊᖅᒪᑐᓂᖅ ᐊᑦᓀᓕᓕᒫᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᑎᑐᓂᖅ ᐊᑦᑕᕐᓂᖅ ᑐᔪᐅᒪᓇᖅᓂᖅ, ᑲᑎᒪᐅᑎᑦ ᐊᑦᓕᑕᐅᒪᔪᑎᑉᓂᖅ ᐊᒃᒪᓗ ᖃᓄᐅᔨᓴᖅᑎᑐᖅ ᐅᖃᐅᑎᖅ KEAC-ᒧᑦ ᐋᖅᑭᒋᑦᑕᐅᓂᖅᓂᖅ. ᖃᓄᐅᔨᒪᔪᑎᑦ ᐊᑭᑎᒥᖅ ᐊᒃᒪᓗ ᐃᓄᖅᑎᑐᑦ ᓯᑦᓄᔪᑎᑐᖅ ᑲᖏᖅᑐᓴᖅᓯᒪᔨᑦ ᐊᒃᒪᓗ ᖃᓄᐅᔨᒪᔪᑎᑦᓯᐊᓂᐅᑦ ᐱᐅᓯᖏᓐᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦ ᐃᓕᓐᓂᐊᖅ ᐃᓕᓴᕐᑎᑐᓂᖅ ᑕᒪᓐᓇ ᐅᖅᑯᐃᐃᓕᒥᒥᑦ.

ᐊᖏᓂᔪᓐᓇᖅᑐᓂᒃᓴᓕᐊᖏᓐᓄᐊᓕᒫᒃ KEAC-ᓄᑦ ᖃᓄᐊᑎᒃᓴᓄᖅ, ᐱᓕᕆᖅᑕᕐᓂᐊᕐᓂᑦ 2012-ᒥ ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓄᑦ ᑐᙵᖅᓯᓂᖅᓯᒪᓕᒃ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓗᐊᓚᓂᖅ. ᐱᙵᖅᔪᑎᑎᒍᑦᑕᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᓚᑦ ᑕᒪᑐᐊᕐᓂᖅᓯᒪᔪᖅ. ᐱᙵᖅᔪᓐᓇᑎᒍᑦᑕᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᓚᑦ ᑕᒪᑐᐊᕐᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓚᖓᔪᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑎᖅ ᐊᒋᐅᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐅᓂᒃᑳᖅᑕᕐᓂᐊᕐᓂᑦ ᐃᓚᖓᔪᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓄᑦ ᑐᓴᕐᓯᒪᔪᖅ. ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓄᑦ ᐃᓗᓕᕆᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓗᓕᕆᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᑲᓇᑕᒥ ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓗᓕᕆᓂᖅᓯᒪᔪᖅ

ᑕᒥᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᒍᑎᓂᒃᓂᑦ ᐊᖏᑭᑭᑕᑐᓄᑎᑦ (ᑭᖅᑎᑭᓗᖅ 23.7.10). ᐊᕐᑎᑎᑦ ᐱᑎᓂᓯᐊᖅᑲᓐᖅᓱᓕᓂᑦ ᐱᓯᓂᖅᖅ, ᒡᓘᓪ ᓄᐃᑦᓯᑎᐊᑦᑕᓯᒪᑦᓯᓂ ᐁᖅᑭᑭᓯᒪᓂᖅ JBNQA ᐃᓕᖅᓯᓂ 23-ᒥ, ᐱᐃᓕᐅᑦᓯᒪᒪᒥᓂᖅ ᐁᖅᑭᑭᑭᐊᑎᓯᒍᔪᓄᓂᒥᑦ ᓇᐅᑎᖅᑭᓐᓂᑦ (ᐃᓕᖅᓱᒪ 153). KEAC-ᓂᑦ ᐅᑦᐱᐅᓯᑦᑐᑦ ᓇᐅᑎᓂᑦ 1 ᐊᑦᒪᓗ 2 ᓄᑕᐅᓯᓕᑎᓂᐅᐅᑦ ᓯᑐᑦᓕᐅᑦᔪᒍᑎᑦᓯᐅᐅᖅᓯᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᒍᑎᓂᒃᓄᑦ, ᒡᐅᐊᓗᓗ ᐅᖅᑭᑦᓯᒪᑦᓯᑎᑦ ᐃᓕᐅᔪᒪᓚᖅᓴᓕᒥᓂᑦ ᑕᒪᑐᔪᒪᑦ ᐁᖅᑭᑭᑦᐊᑦᑕᒡᑎᑦᓯᓂᑦᔪᑦ. ᔭᓄᐊᓘ 2014-ᒥ, ᑲᑎᒪᓂᖅᓱᓕᐅᔪᓂᖅ ᐱᓇᓯᖅᑲᑎᑦ MDDEFP-ᓂᑦ, KRG-ᓂᑦ ᐊᒪᓗ ᒪᑭᕐᐃᑦ ᑭᓯᖅᓯᑦ ᐃᓕᐅᑎᓪᓗᑎᑦ ᑕᒪᓐᓇ ᐱᓯᓂᖅᓯᓂᑦᔪᑦ. KEAC-ᓂᑦ ᐃᓯᒪᔪᑦ ᑲᑎᕐᓯᓂᖅ ᑕᒪᑐᐊᖅᑐᑦ ᐱᓯᓂᖅᓯᓂᑦᔪᑦ.

ᐱᓇᓯᐊᖅᑲᑎᑦ ᐃᓄᓕᒪᓂᖅ ᐃᓕᐅᖅᑕᐅᑎᑦᓯᓂᖅᓯᒥᑦ - MDDEFP

ᐃᓄᓕᒪᑦ ᐃᓕᐅᖅᑕᐅᓂᖅᓚᑕ ᐱᐅᓯᑎᐊᖅᓂᖅ, ᑕᖅᓯᒪᓕᓯᖅᑎᓂᖅ ᐊᒪᓗ ᖃᐅᔨᒪᔭᑎᓂᒃ ᐊᑐᐃᓐᓇᓯᔪᓐᓇᓂᖅ KEAC-ᓂᑦ ᓯᒪᒪᓕᑎᑎᓯᖅᑦᑕ ᐃᓕᐅᓯᒪᓕᓯᑎᑦᓯᓗ ᒎᓕᓯᒪ ᑎᑎᐅᑦ 2009-ᒥ ᖃᐅᔨᐃᓕᓂᓚᐅᑎᓂᖃᖅᓂᒃᑎᓂᒃ ᐅᖃᐅᑎᖅᑭᓐᓂᒃ ᓯᓚᑦᓯᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᒍᑎᓂᒃᓄᑦ ᐊᑦᑐᐊᒍᑎᓂᒃᓄᑦ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᑦ ᐊᒪᓗ ᐃᓄᓕᒪᑦᓯᓂᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᓯᔪᓐᓇᓂᖅ ᐃᓄᓕᒪᑦᓯᓂᑦ ᐊᑦᑐᐊᒍᑎᓂᒃᓄᑦ

ᖃᑎᖅᑭᒃᑯ ᐃᓚᖓᑕᒥᓂᖅ ᐊᑐᓕᕆᔨᒪᓕᒃ ᐱᓕᕆᓂᕐᓂᖅᓴᓂᖅ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᓂᖅ

KEAC-ᓄᑦ ᐱᒋᐊᓪᓚᕆᔨᖅᑕ ᖃᑎᖅᑕᕐᕕᐊᓂᒃᑎᑦ ᐃᓚᖓᑕᒥᓂᖅ ᐊᑐᓕᕆᔨᒪᓕᒃ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᒥᓂᖅ ᐱᓇᓱᐊᕈᑎᓂᖅ ᓴᓇᔨᓕᕆᓂᖅ ᐃᓕᓴᐃᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐊᑐᓕᕆᔨᒪᓕᒃ ᐊᑐᓕᕆᔨᒪᓕᒃ ᐊᑐᓕᕆᔨᒪᓕᒃ

ᐱᓇᓱᓐᓂᒧᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐃᓗᐊᓄ ᐊᒥᓱᓪᓕᖅᓯᒪᓂ ᑕᒪᐅᔪᓄ ᒪᓕᒐᒥᑦ ᐃᓱᒪᓕᕐᓂᐊᕐᓯᒪᓂᖅ ᓄᐊᖅᓯ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓂᖅᓂᒧᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑲᓐᓂᕐᒥᓂ ᐅᓐᓇᖅᑐᓂᖅ ᐱᓕᕆᔨᒥ ᑕᒪᓐᓇ.

ᐱᓕᕆᖅ 70, ᐱᓕᕆᖅ ᐊᑦᑭᒃᑎᑎᓱᕐᖅ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓂᒧᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃ

ᓄᐊᖅᓯ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᐃᓕᓴᐅᓱᑎᑦᓯᐊᓗᒍ ᐱᓕᕆᖅ 70-ᒥᒃ, ᐱᓕᕆᖅ ᐊᑦᑭᒃᑎᑎᓱᕐᖅ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓂᒧᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃ ᑎᓱᐱᓇ 2013-ᒥ, KEAC-ᓄᑦ ᐅᖅᖁᖅᑎᒋᓕᐅᔪᓪᓚᑦ ᒋᑦᓱᒪ ᓄᒋᑦ ᐱᓕᕆᔨᐅᑦ ᐃᓄᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᓄᓇᓕᖅᓯᒪᓂᖅ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓂᖅᓯᒪᓂᖅ, ᐃᓄᒃᑎᓐᓂᐊᓕᖅᓯᒪᓂᖅ, ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᑎᒍᓐᓃᑦ ᐃᓐᓄᐊᓕᔪᓂᖅᓂᒧᑦ, ᐊᒥᓕᓇ Vᓇᓱᓂᒥᒃ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓕᖅᓂᒧᑦ ᐃᓅᓂᕆᔨᓄᑦ. ᑲᑎᒪᒋᑦ ᑐᐱᓂᑕᐅᒋᐊᓕᑐᓂᒥᒃ ᑐᓂᓯᓪᓚᔪᓂᑦ MRN-ᓄᑦᓂᒃ ᐱᓯᔪᓂᖅᑎᓪᓗᒍ ᐱᓇᓱᐅᑦ ᐊᑦᑭᒃᑎᑎᓱᕐᖅᓂᒧᑦ.

ᐊᐅᓪᓚᑦ ᑭᖑᔪᐊᓂ ᐅᑦᓯᓐᓂᐊᓕᕆᓪᒥᒃ ᐱᓇᓱᓐᓂᖅ

2013-2014-ᒥ, KEAC-ᓄᑦ ᐊᓐᓪᓚᑎᒍᑦ ᐅᖃᖅᑲᑎᖅᑲᖅᓐᓇᓪᓚᔪᓪᓚᑦ CEAA-ᓄᓂᒃ ᐱᓯᔪᓂᖅᓄᓱᑎᒃ ᐊᑐᓴᑎᓄᓱᑎᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑲᖅᓄᑦ ᐊᐅᓪᓚᑎᒃ ᑲᖑᓕᓴᕐᓂᒃ ᐱᓯᑭᖑᓐᓂᖅ ᐃᓄᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐱᓇᓱᐊᑎᓄᑦ ᓄᓇᓕᖅᓯᒪᓂᖅ ᐃᓅᓂᕆᔨᓄᑦ ᐱᓇᓱᐊᑎᓄᑦ ᐃᓄᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑎᒃ

BAPE-ᓄᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᑦ ᐱᕐᔪᐊᖅᑐᓄᓗᒍ ᐃᓗᓐᓄᑦ ᐊᐅᓚᕐᓇᓂᕐᒥᑦ. ᐃᑦᔨ 2014-ᒥ. ᑲᑎᒪᒃᑯᑦ ᑲᑎᒪᑦᓯᓚᐅᔪᓂᖅ ᐱᐊ ᕿᓚᒥᑦ (ᐊᖏᓪᓚᔪᖅᑲᓚᓄᑦ, BAPE) ᐅᖃᖅᑲᑎᑎᑦᓯᔪᒍ BAPE-ᓄᑦ ᑎᓕᕐᐅᒪᔨᒍᖏᓐᓄᑦ, KEAC-ᓄᓗ ᐊᑐᑎᖏᓐᓄᑦ ᐊᓂᓕᑎᑎᓄᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᑦ ᐃᓄᓐᓂᑦᑐᑦ ᐊᑐᓚᐅᔪᓂᖅ ᑐᓴᕐᓯᒪᔨᖅᑐᑦ 55° ᑕᖏᖅᓂ. ᑲᑎᒪᒃᑯᑦ ᐅᖃᖅᑲᐅᔪᓂᑦ ᐃᓕᓐᓂᒋᑎᓄᑦ ᐱᐊᑦᓯᓚᐅᔪᓂᖅ ᐅᓄᖅᑲᓇᐃᓕᓐᓂᖅ ᐊᑐᓚᐅᔪᓂᖅ ᐱᓇᓱᐊᕐᓂᖅ ᐊᑐᓚᐅᔪᓂᖅ ᐅᓄᖅᑲᓇᐃᓕᓐᓂᖅ ᐊᑐᓚᐅᔪᓂᖅ ᐃᓄᐃᑦᑐᑦ

ᐃᐱᓄᓐᓇᑕᑎᓂᓂᐊᕐᓂᓪ ᒪᖏᖅᓱᔪᐊᑎᑦᓯᔨᑦ ᓄᓇᑐᑦᓱᑎᑦ

2013-2014-ᒥ, KEAC-ᓂᕐ ᓯᓗ ᐃᑦᐱᔪᓯᖏᓐᓇᓕᑎᓴᓂᖅ ᐃᐱᕐᑕᑎᓯᒪᓴᓂᖅ ᒪᖏᖅᑎᓯᔨᑦ ᐃᓗᐊᐱᖏᓐᓂᖅ ᐊᓯᓂᖅᓂᓗ ᐃᑦᓗᐊᐱᓐᓂᖅ ᓄᓇᐃᑎᑦ ᐃᓗᐊᐊᓯ. ᑕᒪᑐᒪ ᑐᐊᔪᑦ ᐅᖃᖅᑎᐊᕐᑐᑎᑦ ᑐᓴᕐᓯᓕᓕᑎᓴᓂᖅ: KEAC-ᓂᕐ ᑕᒪᑐᒪ ᐱᑦᓕᓴᓱᖅᓯᓂᖅ ᐅᖃᓕᓴᐅᓂᖅ: MRN-ᓂᕐ 2000 ᐊᒪᓗ 2008 ᐊᑦᕿᔪᖏᓂᑦ ᐊᓂᓐᓂᓴᓂ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦᓯᓂᖅ ᓇᓗᓇᓯᔪᓂᖅᓂᑦ ᐊᒥᓱᒪᓕᓕᓴᓂᖅ ᐃᐱᓇᓐᓇᖅᑐᑦᓯᓂᖅ ᐊᓂᓐᓂᓴᓂᖅ ᓄᓇᓕᖅᑐᑦ ᐃᑦᓗᐊᐱᓐᓂᖅᓂᓐᓂᑦ ᓄᓇᓕᖅᑐᑦ ᐃ

ᐊᓂᒥᓇ ᖃᐅᔨᓴᓂᖅ ᐊᓪᓚᓂ ᐃᑲᓚᐅᒍᓂᖅ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᓂᖅ

ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᐅᖅ ᓄᓇᒪᒥ ᐊᑲᓂᐊᓂ ᑲᒪᒋᔭᓴᓴᐅᓂ ᐱᒪᓚᐅᑐᖅ KEAC-ᑲᓄᖅ, 2013-ᒥ, ᐊᖅᓯᖃᖅᑕᓯᓚᐅᕐᓴᓂ RECYC-QUÉBEC, Boissons Gazeuses Environnement ᐊᓪᓚᓂ North West Company-ᖅ ᑎᑎᕐᒥᓄᖅ. KEAC-ᖅ ᐱᓴᔨᑎᖃᓚᐅᕐᓴᓂ ᒋᑲᓄᓂᓴᓂ ᖃᐅᔨᓴᓂᖅᑎᑦ ᖃᐃᒪᓴᓂᓴᓂᐅ ᐊᐃᒥᓇᓂᓴᓂ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᐅᖅ ᖃᓄᐃᓕᓴᓂᓴᓂᐅ ᐱᓕᕆᓂᖅ ᓄᓇᒥ ᐊᓪᓚᓂ ᐱᖃᓴᓪᓗᑎᒍ ᑲᓇᓴᓂᓴᓂᐅ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᐅᖅ ᐊᓂᓴᓂᓴᓂᐅ ᐱᓕᕆᓂᖅ ᐅᑎᕐᑕᐅᑲᓪᓚᑐᓂ ᐃᓐᓂᖅ ᑕᒪᖃᐊ ᓂᐱᑎᓯᒪᔪᑕᑐᖅᑕᒪᒐᒪ ᐃᓕᓴᕐᒥᓂᖅ ᓄᓇᒥ ᐊᓪᓚᓂ ᐱᖃᓴᓪᓗᑎᒍ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᐅᖅ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓂᐅ ᐅᑎᕐᑕᐅᑲᓪᓚᑐᓂ ᐃᓐᓂᖅ ᐱᖃᓴᓪᓗᑎᒍ ᐅᑎᕐᑕᐅᑲᓪᓚᑐᓂ ᐃᓐᓂᖅ ᐱᖃᓴᓪᓗᑎᒍ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓂᐅ ᐱᖃᓴᓪᓗᑎᒍ ᐊᑐᓇᐊᖅᓯᓂᓴᓪᓗᐅᖅ

ᓇᓕᐅᓂᒪᓱᓕ

ᐅᖅᑲᐱᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᓯᑎᓕᓚᓂᖅᑯᓕ ᐃᓗᒪᑕᖅᓂᒥ – MDDEFP

ᐃᓗᐋᓚ 2014-ᒥ, KEAC-ᑯᓕ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑕ ᐃᓕᖅᑎᓕ ᐊᓯᑎᓕᓚᐅᑎᓂᐅ ᑐᐱᓂᐊᖅᑎᖅᑲᒪᓕᕆᓂᖅ ᐃᓕᐅᓕᐅᔪᓯᓕ 51-ᐃᔪᑎᒧᓕ ᐊᓯᑎᓕᓚᓂᖅᑯᓕ ᐃᓗᒪᓕᕆᑎᓂᐅ ᐅᖅᑲᖅᑎᑦᓂᓗᓕ MDDEFP-ᑯᓕ ᐋᖅᑭᕈᓗᒪᓕᖅᓱᒪᓕᓂ ᑯᐯᖅ ᓗᑎᒥ. ᐃᓗᒪᓕᖅᓱᑎᓂᔪᒍ ᐃᐃᒃ ᓄᖓᔪᑎᓇᖅᑐᓂᓂᐅᓪᓚᖅᑯᓕ ᓄᓇᐃᒧᖅ: ᑲᓗᖅᑎᓂᓂᖅ ᓗᓚᒥ ᖃᑭᒪᖅᑯᓗᓂᐅᖅ, ᐃᓗᓴᖅᑯᓗᒥᖅ ᐋᒪᓕᓚ ᐱᐊᖅᓚᐅᓗᓂᖅ. Ċᓄᓇ ᐅᖅᑲᖅᑎᑦᓂᓂᖅ ᐱᐃᖅᑎᖅᑲᒪᓕᕆᓂᖅ ᓄᓇᐃᑕᑎᓇᖅᑎᖅ ᒥᓇᐊᖅᑎᖅᑲᒪᓕᕆᓂᖅ ᖃᐅᔨᓴᓂᖅ ᐱᐊᑕᑎᑦᓂᓗᓕᕆᓂᖅ ᐱᓇᓗᓕᖅᑐᓂᖅ ᓴᓐᓂᕐᔪᓄᓂᖅ ᐱᓇᓂᐅᔪᓂᖅ ᓄᓇᖃᖅ ᑕᐃᓇᖃᖅ ᐃᓇᓗᓕᖅᑐᓂᖅ ᐱᓇᓂᐅᑐᓂᓕᖅᑎᑦ

ᑭᓇᐅᔭᓕᕆᔨᐅᑎᓂᒃ ᐅᖃᐱᑎᑦ

KEAC-ᐋᑦ ᑭᓇᐅᔭᖃᖅᑎᑕᐅᔾᑦ ᐊᑦᐸᑭᓂᒃ ᐃᓕᓴᐸᒍᑦᓯᑎᒃ ᐋVᖅᐋᑦ ᑲᑦᒪᖃᓪᓚᓄᑦ ᐊᓪᒪᓗ ᐲᓇᑕᐅᑦ ᑲᑦᒪᖃᓪᓚᓄᑦ. ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐊᑦᓭᓚᓕᓇᓂᔪᑦ ᐊᖏᑎᖃᑎᒍᑎᑎᒃ ᐱᑦᔨᑎᓕᒫᑦᒥᒃ ᒪᑭᑦᓯᓂᕐᒥᑦᒥᒃ ᐊᓪᒪᓗ ᐃᖅᑎᖃᕐᓂᑦᓯᓂᕐᒥᒃ KEAC-ᐋᑦ ᐊᑦᓭᐃᖃᓚᓂᒃ, ᐊᑎᓕᐅᖃᐃᐅᓯᒪᔨᒥᒃ 2005-ᒥ MDDEFP-ᐋᓄᑦ ᐊᓪᒪᓗ KEAC-ᐋᓄᑦ. MDDEFP-ᐋᑦ ᑐᓂᔨᑦ ᐊᑦᕿᔪᑕᒻᒪᑦ ᑐᓂᕐᑭᓯᑎᓂᒃ (ᑌᓗᒥᑦ ᑌᖃᓂᖃᖅᓚᖃ ᑭᓇᐅᔭᓂᒃ ᐋVᖅᐋᑦ ᑲᑦᒪᒍᖃᖅᓚᖃᓗ ᓄᐃᑕᖃᕐᓂᓂᒃ) KEAC-ᐋᓄᑦ ᐁᓇᓕᐅᑕᑐᐊᖅᒪᑦ. ᐅᖃᓇᐊᑭᓕᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑭᓇᐅᔭᓕᕆᔨᐅᑎᓂᒃ ᐅᖃᐱᑎᓄᑦ 2013-2014-ᒥ ᓄᐃᓯᐋᑦ ᒪᑦᐱᒪᑦᒥ ᑭᖑᑦᓕᒥ.

ᐹᓇᐅᓴᓕᓇᐅᑎᓂᒃ ᐅᖃᐹᑎᑦ[1]

ᐅᓇᓕ 1, 2013-ᒥᒃ, ᒪᖅᕈ 31, 2014-ᒧᑦ

ᐹᓇᐅᓴᖅᑕᑦ ($)		
ᑲᓕᒪᓐᓂᑦ ᑐᓂᖅᑭᑎᖅᑎᑦ		251 886
ᐊᓂᖅᑎᑦ		0
	ᐹᓇᐅᓴᓕᒻᒥᑦ ᑲᑎᖅᓯᑦ	251 886

ᐹᓇᐅᐊᖅᑎᑦ ($)		
ᐃᖅᑎᖅᓯᑎᑦᓯᓂᖅᒧᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᓕᓚᓕᓇᓂᖅᒧᑦ ᐹᓇᐅᐊᖅᑎᑦ		
ᐹᓇᐅᑦᓴᓴᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᑦᑎᑦ ᐱᓕᓕᓚᓂᖅᑎᑦ		103 768
ᐃᓕᓗᒥᒃ ᐊᑐᐹᑎᑦ[2]		0
ᐹᓇᐅᓴᖃᑎᓕᓂᓂᕆᑦ ᐱᑦᔪᓴᐅᒧᑎᑦ		11 363
ᐃᓯᒪᑦᓴᓯᐅᖅᑎᑦ ᐊᑭᖅᑎᑦ		21 653
ᐊᓕᓚᒃᒥᒃ ᐃᓂᒥᒃ ᐊᑐᐹᑎᑦ		16 676
ᐊᓕᓚᐅᐅᑦ ᐱᖃᓐᓇᖅᑎᑦ		431
ᑐᓴᐅᒪᓇᖅᑎᓂᓯᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᕿᓕᑐᑐᖅᓯᖅ		0
ᐊᖅᑎᖅᑕᐅᒪᒧᑎᑦ ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓘ ᐊᓕᓚᑕᐅᒪᒧᑎᑦ		0
ᐅᖅᓯᓂᑐᒧᑦ ᐅᖅᑲᓕᐅᑎᑦ		3 271
ᐊᓯᖅᑎᑦ		1 754
	ᒐᕐᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	158 916

ᑲᑎᒪᔨᓐ		
ᐊᐅᓕᓚᐹᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᔪᖅᑎᐅᐃᑦ – KEAC-ᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᓐᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᓯᑎᖅᑎᓐᓄᑦ		
ᐊᒻᒪᓗ ᑲᑎᒪᔨᓐᓄᑦ ᑎᒍᐊᓯᒪᔪᓐᓄᑦ COFEX-North-ᓂᓐᓄᑦ[3]		36 001
	ᒐᕐᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	36 001

ᐊᓯᖅᑎᑦ		
ᐊᖏᖅᑐᒋᑦ ᑐᔪᖅᑎᓯᒍᑎᑦ		6 585
ᐅᖃᐃᓕᒍᖅᑎᓯᓂᖅ		28 088
ᖃᑐᖅᖢᐅᑐᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐹᓇᐅᔨᓂᐃᓕᐅᑦ ᐊᑭᔪᐅᓴᖅᑕᓐᓄᑦ ᐊᑭᖅᑎᑦ		1 431
ᐱᔭᓂᒻᒪᓚᓛᑦ ᐱᐅᖃᐹᖅᑕᓂᐊᓂᖅᓱᑦ		02
	ᒐᕐᓂᐊ ᑲᑎᓐᓂᖅᑎᑦ	36 104
	ᐹᓇᐅᐸᐹᑎᒍᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ	231 021
ᐹᓇᐅᔨᖅᑕᑦ ᐹᓇᐅᐊᐹᑎᓂᓗ ᐅᓄᖅᓂᔭᐅᔪᑎᑎᖅᑎᑦ		20 865

[1] ᑕᒻᒪᓗᓚᐊᖅᓂᐹᑎᑦ ᑐᔪᑎᒪᔪᑎᑎᖅᑎᑦ ᐊᖅᑕᓚᐹᓗᓚᐊᖅᑦ Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc.-ᓂᓐᓄᑦ ᖃᑦᔪᖅᐸᐅᐅᔪᓐᓇᑐᑦ KEAC-ᓂᑦ ᐊᖅᑕᓚᐃᒻᒪᓇᖅᓱᓐᓂ.

[2] ᐊᖅᑕᓚᐃᒻᒪᓇᓐᓄᑦ ᑲᑎᑎᑕᐅᒪᓂᓂᑦ ᖁᓂᐃᓕᓴᖅᓂᖅᓱᒪ ᐱᔪᓐᓇᑎᑦᓯᓗᒍ, ᐃᓐᓗᒥᒃ ᐊᖅᑕᑐᑐᖅᑎᑦ ᐊᑭᖅᑎᑦ ᐊᑭᓴᖅᑕᐅᓕᐅᔪᖅᖢᑐᑐᑦ KEAC-ᓂᓐᓄᑦ 2013–2014-ᒥ.

[3] COFEX-North-ᓂᑦ ᒪᖅᑭᐃᓯᓂᑎᓐᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᐅᔪᔪᑦ 2013–2014-ᒥ.

© Claude Abel : Cotons arctiques - Umiujaq

© Stéphanie Benoit

Table des matières

Liste des acronymes 29

Mot du président 30

Logo 31

Mandat 31

Composition 32

Président 32

Vice-présidente 32

Membres nommés par l'Administration régionale Kativik 32

Membres nommées par le gouvernement du Québec 33

Membres nommés par le gouvernement du Canada 33

Ressources humaines du CCEK 34

Secrétaire exécutif 34

Analyste en environnement 34

Plan d'action quinquennal 35

Activités 2013-2014 38

Réunions 38

Communications 38

Site Internet 38

Médias sociaux et forum de discussion 39

Chronique dans *Makivik Magazine* 39

Secteurs d'activité 39

Évaluation environnementale au Nunavik 39

Révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes 39

Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP 40

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) 40

Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale 40

Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux différents processus 41

Frais exigibles pour la délivrance de certificats d'autorisation – MDDEFP 41

Secteur minier 41

Exploration minières dans les terres de catégorie I et les terres adjacentes 41

Projet de loi n° 43, Loi sur les mines 41

Projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les mines 42

Projet minier Hopes Advance 42

Projet minier de Nunavik Nickel 42

Consultations publiques sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium 42

Réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik 43
Colloque sur le développement minier 43
Le Nord pour tous 43
Aménagement et occupation du territoire 43
Plan de transport pour la région Nord-du-Québec 43
Camps de pourvoirie abandonnés 44
Matières résiduelles et dangereuses 44
Plan de gestion des matières résiduelles 44
Outils de sensibilisation sur les matières résiduelles dangereuses domestiques 44
Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada 44
Projet pour le traitement des barils bitumineux 44
Recyclage des canettes d'aluminium et des appareils électroniques 45
Eau potable 45
Biodiversité 45
Projet de plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 – Environnement Canada 45
Parcs et aires protégées au Nunavik 45
Événements 46
Forum Science Environnement – MDDEFP 46
Atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances – CCEBJ 46
Séminaire sur l'Observatoire Hommes-Milieux International au Nunavik – Centre d'études nordiques et INRS 46

États financiers 47

Liste des acronymes

ACÉE ..... Agence canadienne d'évaluation environnementale

ARK ..... Administration régionale Kativik

BAPE ..... Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CBJNQ ..... Convention de la Baie-James et du Nord québécois

CCEBJ ..... Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James

CCEK ..... Comité consultatif de l'environnement Kativik

COFEX-Nord ..... Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

CQEK ..... Commission de la qualité de l'environnement Kativik

LQE ..... Loi sur la qualité de l'environnement

MDDEFP ..... Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

MRN ..... Ministère des Ressources naturelles

MTQ ..... Ministère des Transports du Québec

OMHK ..... Office municipal d'habitation Kativik

SDN ..... Secrétariat au Développement nordique

SHQ ..... Société d'habitation du Québec

Mot du président

Notre première réunion a eu lieu cette année à Umiujaq, sur la côte de la baie d'Hudson. Au sud de la communauté, il y a les cuestas du lac Guillaume-Delisle qui abritent une riche biodiversité, alors qu'à l'est il y a les cratères du lac à l'Eau claire créés par un double impact météoritique. On trouve au nord une spectaculaire chute sur la rivière Nastapoka et, au nord-est, une population unique de phoques d'eau douce dans les lacs des Loups marins. Cette année, la conservation de presque tout ce patrimoine naturel a été garantie grâce à la création du parc national Tursujuq par le gouvernement du Québec. D'une superficie de 26 104 km^2, il s'agit du plus grand parc de la partie continentale de l'est de l'Amérique du Nord. En novembre 2011, dans un avis transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le CCEK avait recommandé qu'au moins 15 % du territoire du Nunavik devait faire partie d'un réseau d'aires protégées d'ici à 2015 et que cette cible devait atteindre plus de 20 % d'ici à 2020. La création d'un troisième parc au Nunavik constitue sans contredit un pas de plus vers la réalisation de ces objectifs. L'un des plus grands défis au Nunavik et au Québec est de trouver un juste équilibre entre le développement industriel et la conservation.

Cette année, le CCEK a réalisé des études et formulé des recommandations sur plusieurs questions, dont le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik, la Loi sur les mines du gouvernement du Québec ainsi que les processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et leur application.

La propreté des réservoirs d'eau potable des résidences, des entreprises et des organismes du Nunavik a continué d'être une priorité cette année. En 2008, le CCEK avait entamé des études et des analyses, subventionné des recherches, rencontré des personnes-ressources et formulé des recommandations concernant les procédures et les exigences de nettoyage de ces réservoirs. Ces efforts n'auront pas été vains. En effet, l'Office municipal d'habitation Kativik, qui est responsable des logements sociaux au Nunavik, a lancé cette année dans trois communautés un projet pilote de nettoyage des réservoirs des logements sociaux qui a été élaboré en fonction des recherches subventionnées par le CCEK.

Le présent rapport annuel décrit les principales réalisations du CCEK en 2013-2014. Des renseignements détaillés concernant les activités du CCEK, tels que les procès-verbaux des réunions et des rapports, peuvent être consultés sur le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : http://www.keac-ccek.ca/.

Le CCEK n'aurait pas pu accomplir tout ce travail sans le professionnalisme et le dévouement sans faille de Betsy Palliser, Paule Halley, Sylvie Létourneau, Julie Samson, Claude Abel, Thessa Girard-Bourgouin et Line Choinière. Cette année deux membres ont quitté le CCEK. En mai, Adamie Kalingo a décidé de consacrer plus de temps à sa communauté, à la Corporation foncière Nuvumut nouvellement créée, à la photographie et à sa famille. Au cours des quatre dernières années, Adamie a contribué grandement aux réalisations du CCEK et a partagé avec les autres membres ses idées et sa vision du Nunavik. En juin, Gilles H. Tremblay a assisté à sa dernière réunion du CCEK, après une participation active de 11 ans. Sa contribution éclairée et réfléchie aux travaux du CCEK nous manquera. Je profite donc de l'occasion pour remercier Adamie à Ivujivik et Gilles à Mont-Joli et leur souhaiter beaucoup de succès dans leurs futures activités. Au cours de l'année, Benjamin Patenaude a agi de façon très compétente à titre de secrétaire exécutif, alors que Stéphanie Benoit et Nancy Dea, deux anciennes secrétaires exécutives du CCEK, ont travaillé à titre d'analystes en environnement. Leur professionnalisme a été grandement apprécié.

J'aimerais conclure en soulignant que, encore une fois cette année, ce fut un privilège pour moi d'être président du CCEK et de travailler en étroite collaboration avec des personnes qui ont à cœur les préoccupations environnementales du Nunavik.

Michael Barrett

Le président,
Michael Barrett

Logo

Le logo du CCEK illustre en son centre un paysage abstrait représentant certains éléments de l'environnement (la terre, l'océan et le ciel), sources des traditions du peuple inuit. Dans la partie supérieure du cercle, des ondulations suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. La ligne blanche horizontale qui traverse le logo en son centre représente la neige et la glace. Cette imagerie est entourée par trois formes humaines qui tendent leurs bras pour se donner la main. Chacune des formes figure une des trois entités composant le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Ces formes humaines mettent en valeur les efforts de tous pour la protection de l'environnement au Nunavik et illustrent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu évoque le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Les teintes de bleu et le blanc du logo du CCEK rappellent aussi celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, laquelle a été signée en 1975 par les peuples inuits et cris, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James et Hydro-Québec. Le chapitre 23 traite de l'environnement et du développement futur au nord du 55e parallèle.

Régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (L.R.Q., c. Q-2) que par la Loi sur le règlement de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois (L.C. 19761979, c. 32), le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat de surveiller, par l'échange de points de vue, d'opinions et de renseignements, l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Ses fonctions principales sont :

- de conseiller les gouvernements et les autorités locales sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- d'étudier et de recommander des modifications aux lois, règlements, politiques, programmes et procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres;
- d'étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social; et de faire des recommandations.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et les recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres nommés à parts égales par l'Administration régionale Kativik (ARK), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada et remplacés en tout temps à la discrétion de la partie responsable de leur nomination. Chaque membre a une voix, sous réserve des énoncés à l'article 23.5.4 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), lesquels déterminent le type de participation en fonction des questions de compétence exclusivement provinciale, de compétence exclusivement fédérale ou de compétence mixte. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par des membres de différentes parties conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Au cours de l'année 2013-2014, M. Michael Barrett et Mme Betsy Palliser, représentants de l'ARK, ont respectivement assumé la présidence et la vice-présidence à partir du 1er avril 2013. En mars 2013, Mme Julie Samson a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec, en remplacement de Mme Denyse Gouin. Nommée par le gouvernement du Canada, Mme Line Choinière a remplacé M. Gilles H. Tremblay en août 2013. M. Adamie Kalingo, représentant de l'ARK, a quitté le CCEK en mai 2013 et n'a pas été remplacé en 2013-2014. Voici une présentation des membres du CCEK :

Président

M. Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, M. Barrett joue depuis 35 ans un rôle actif au Nunavik. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement ainsi que la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Titulaire d'un baccalauréat avec honneur en anthropologie, M. Barrett a été membre du CCEK de sa création à 1990, puis de 1999 à aujourd'hui. Il réside à Kuujjuaq.

Vice-présidente

Mme Betsy Palliser. Nommée membre du CCEK par l'ARK en février 2013, Mme Palliser est employée par l'ARK à titre de conseillère en recherche inuite et travaille en collaboration avec ArcticNet, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et le Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik. Elle parle couramment l'inuktitut, l'anglais et le français et réside à Puvirnituq.

Membre nommé par l'Administration régionale Kativik

M. Adamie Kalingo. Ayant élu résidence à Ivujivik depuis 1974 après avoir étudié à Ottawa, M. Kalingo y a occupé, à plusieurs reprises, le poste de maire; il a aussi été secrétaire-trésorier de ce village, membre du Conseil de l'ARK et intervenant en protection de la jeunesse. Depuis 2008, il travaille comme analyste linguistique pour l'Institut culturel Avataq. En plus de pratiquer la chasse, la pêche et des activités en plein air, il collectionne les timbres et s'adonne à la photographie. Membre du CCEK nommé en 2009, il a quitté ses fonctions en mai 2013.

Membres nommées par le gouvernement du Québec

Mme Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, Mme Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.

Mme Sylvie Létourneau. Biologiste de formation, Mme Létourneau détient un certificat en coopération internationale ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement. Elle possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle a travaillé plusieurs années dans le domaine de l'évaluation environnementale au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et occupe maintenant de nouvelles fonctions au sein de la Direction du patrimoine écologique et des parcs de ce ministère. Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec en 2006.

Mme Julie Samson. Détentrice d'un baccalauréat en génie forestier et d'une maîtrise en écologie et pédologie forestières de l'Université Laval, Mme Samson est, depuis août 2011, coordonnatrice aux consultations autochtones pour la Direction générale de l'évaluation environnementale du MDDEFP. Auparavant, elle a travaillé plusieurs années au Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval, à titre de professionnelle de recherche puis de 2002 à 2011, au Secteur Forêt du Ministère des Ressources naturelles (MRN), à diverses fonctions principalement liées aux affaires autochtones. Elle a été nommée membre du CCEK en mars 2013.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, M. Abel a été, de 1995 à 2008, agent de projets communautaires aux Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada. Il occupe maintenant le poste d'analyste en évaluations environnementales au sein de la Direction des activités de protection de l'environnement. Ancien employé du Service météorologique du Canada, il a habité pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Il est membre du CCEK depuis 1997.

Mme Thessa Girard-Bourgoin. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université d'Ottawa en histoire ainsi qu'en développement international, Mme Girard-Bourgoin a travaillé au sein de différents secteurs d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Elle est présentement responsable de la mise en œuvre de traités avec les Inuits tels que la CBJNQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik. Elle a été nommée membre du CCEK en octobre 2011.

M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'un baccalauréat en chimie et d'une maîtrise en océanographie, M. Tremblay a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur les contaminants. Il est présentement coordonnateur en gestion intégrée des océans à la Division de la gestion des océans de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Membre du CCEK nommé en 2002, il a quitté ses fonctions en août 2013.

Mme Line Choinière. Titulaire d'une maîtrise en biologie de l'Université Laval, ses travaux de recherche ont été réalisés dans l'Arctique canadien. Mme Choinière a commencé sa carrière en tant que travailleuse autonome puis a œuvré au sein de la coopérative du Bureau d'écologie appliquée pendant plusieurs années où elle a réalisé différents mandats touchant notamment la faune et l'agriculture. Elle a poursuivi sa carrière à Pêches et Océans Canada où elle a occupé plusieurs fonctions. Elle agit maintenant à titre de coordonnatrice pour la liaison avec les clients et les partenariats. Elle a été nommée membre du CCEK en août 2013.

Ressources humaines du CCEK

Secrétaire exécutif

Le secrétaire exécutif est le principal employé du CCEK. Il veille à la gestion du secrétariat situé à Kuujjuaq. Il est responsable du registre des décisions et des documents officiels du CCEK; de la préparation des réunions et de leur suivi; de la rédaction de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, du rapport annuel, de même que des procès-verbaux des réunions; de la comptabilité quotidienne; de la vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK; de l'assistance technique au président et aux membres dans la réalisation des tâches qui leur incombent; du maintien des relations étroites ainsi que de l'échange d'information pertinente pour des dossiers conjoints entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. En se tenant informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et en maintenant des contacts étroits avec les résidents de la région, le secrétaire exécutif permet au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux et favorise la représentation de ce dernier lors des réunions, des ateliers et des conférences qui ont lieu au Nunavik.

Au cours de l'exercice 2013-2014, ce poste a été occupé par :

M. Benjamin Patenaude. Détenteur d'un baccalauréat de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal, M. Patenaude a travaillé comme consultant pour l'Institut culturel Avataq et Parcs Nunavik avant de joindre le CCEK, en mars 2013, en remplacement de Mme Stéphanie Benoit.

Analyste en environnement

L'analyste en environnement est un employé du CCEK responsable de l'examen des priorités environnementales; il s'agit d'un nouveau poste pour l'organisme. L'analyste examine, plus spécifiquement, les politiques, les dispositions législatives ou réglementaires ainsi que la mise en œuvre de mesures environnementales ayant des répercussions sur le Nunavik. Il contribue au développement des relations étroites entre les membres du CCEK et divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il participe aux réunions, aux ateliers et aux conférences pertinentes au mandat du CCEK. Il fournit également de l'assistance technique au président, aux membres et au secrétaire exécutif dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

Au cours de l'exercice 2013-2014, ce poste a été occupé par :

Mme Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales, Mme Dea a occupé le poste de secrétaire exécutive du CCEK d'octobre 2005 à janvier 2009 et aussi de juillet à décembre 2011. Elle agit à titre de consultante en environnement et œuvre principalement à la réhabilitation de sites contaminés pour l'ARK. En 2013, le CCEK a retenu ses services comme analyste en environnement à temps partiel.

Mme Stéphanie Benoit. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en économique et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Sherbrooke, Mme Benoit a travaillé comme professeure au Cégep de Sherbrooke durant quelques années avant d'entrer au service du CCEK en septembre 2009 à titre de secrétaire exécutive. Elle a quitté ce poste à la fin mars 2013 afin de poursuivre des études supérieures en gestion de l'environnement. En 2013-2014, le CCEK a retenu ses services comme analyste en environnement à temps partiel.

Plan d'action quinquennal

Le CCEK a assuré le suivi de son Plan d'action quinquennal 2009-2014. Les actions réalisées au cours de 2013-2014, qui sont résumées aux sections suivantes, ont permis d'en atteindre les objectifs.

Objectif 1

Agir à titre d'organisme consultatif auprès des gouvernements responsables en ce qui concerne, d'une part, les lois et les règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social et, d'autre part, l'application et l'administration du régime.

Actions :

a) Redoubler d'efforts en vue de faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du Nord, des instances et des représentants des gouvernements, dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social en vigueur au Nunavik.

b) Informer les gouvernements de la nécessité de consulter le CCEK, conformément aux dispositions et à l'esprit de la CBJNQ, afin d'accroître l'efficacité des analyses et des avis du CCEK.

c) Inviter des spécialistes et des représentants des gouvernements aux réunions du CCEK.

Objectif 2

Faire des recommandations à l'égard des lois, des règlements et autres mesures appropriées relatives à la protection de l'environnement et du milieu social.

Actions :

a) Examiner les nouveaux textes législatifs concernant l'environnement nordique et les modifications que l'on propose d'apporter aux textes existants en tenant compte des particularités du Nunavik. Pour ce faire, consulter les communautés et les organismes concernés et, au besoin, obtenir l'avis et l'aide de spécialistes. Après avoir examiné les modifications proposées, formuler des avis et des recommandations aux gouvernements responsables.

b) Faire le suivi des avis et des recommandations du CCEK qui ont été déposés auprès des gouvernements.

c) Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernant la réalisation ou le contrôle d'activités et, selon les résultats de l'examen, formuler des avis et des recommandations pertinentes; proposer des mesures adéquates ou essentielles, au besoin.

Objectif 3

Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Actions :

a) Examiner et réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social incorporé en 1975 au chapitre 23 de la CBJNQ par les gouvernements responsables.

b) Revoir les annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ.

c) Examiner les cas de chevauchements des processus d'évaluation et d'examen.

d) Examiner les effets cumulatifs des projets de développement, tels que les infrastructures municipales et régionales, les projets d'exploration et d'exploitation minière et les projets hydroélectriques.

e) Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer le respect des processus d'évaluation et d'examen ainsi que des droits particuliers qu'ils accordent aux communautés nordiques.

Objectif 4

Servir de lien avec la population du Nunavik et aider l'administration régionale et les municipalités en formulant des avis et en leur offrant de l'aide technique.

Actions :

a) Renforcer les relations (partage de renseignements, consultations, etc.) avec les instances administratives locales et régionales au Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.

b) Soutenir les instances administratives du Nunavik pour que des informations adéquates et bien adaptées soient véhiculées auprès de la population.

c) Inviter aux réunions du CCEK des spécialistes et des représentants des instances locales et régionales du Nunavik, de même que des gouvernements.

d) Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et encourager les organismes publics et privés, ainsi que les particuliers à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

e) Participer à la réalisation dans la région de projets environnementaux particuliers et collaborer avec d'autres organismes à cet effet.

Objectif 5

Examiner les questions environnementales prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive.

Actions :

a) Amorcer ou poursuivre l'étude et/ou le suivi de dossiers tels que :

- les activités minières;
- le processus de consultation du public au Nunavik;
- le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- la gestion des matières résiduelles et dangereuses;
- les ressources forestières;
- les parcs et les aires protégées;
- l'eau potable;
- les changements climatiques;
- le développement durable.

b) Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers de développement qui le nécessitent afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée de façon durable.

Activités 2013-2014

Réunions

Conformément à la CBJNQ, le CCEK doit tenir au moins quatre réunions annuellement. Entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits présentés dans le tableau suivant :

136e réunion		137e réunion		138e réunion		139e réunion	
Dates							
18, 19, 20 juin 2013		23 et 24 octobre 2013		22, 23 et 24 janvier 2014		13 et 14 mars 2014	
Lieux							
Umiujaq		Québec		Kuujjuaq		Wendake	
Parties et présence des membres							
ARK :	2	ARK :	1	ARK :	2	ARK :	2
Québec :	3	Québec :	3	Québec :	3	Québec :	3
Canada :	3	Canada :	3	Canada :	3	Canada :	2
Invités							
		I. Lemieux-Leblanc, MTQ P. Lemire, MTQ A. Guimond, MTQ V. Gilbert, ARK				P. Baril, BAPE B. Lauzon, SDN J. Laberge, SDN N. Dea, consultante	

En plus de ces réunions, trois conférences téléphoniques ont eu lieu aux dates suivantes :

Dates					
30 avril 2013		10 juillet 2013		10 février 2014	
Parties et présence des membres					
ARK :	1	ARK :	1	ARK :	2
Québec :	2	Québec :	3	Québec :	3
Canada :	3	Canada :	3	Canada :	3

Communications

Site Internet

Le site Internet du CCEK est accessible en français, en anglais et en inuktitut à l'adresse suivante : www.keac-ccek.ca. Diverses catégories de documents y sont publiés tels que les rapports annuels, les procès-verbaux, les mémoires et les avis produits par le CCEK. De plus, des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik y sont disponibles.

Considérant l'augmentation progressive de la fréquentation du site Internet, le CCEK avait entrepris, en 2012, des démarches afin d'améliorer la convivialité et l'apparence générale de son site Web. Nouvellement formé, le sous-comité responsable de ce dossier lui avait alors recommandé un choix d'entreprises soumissionnaires dont l'une d'entre elles avait été mandatée, en tant que consultant, pour créer un nouveau site. En 2013-2014, le sous-comité a tenu quelques conférences téléphoniques pour discuter des maquettes proposées par le

consultant ainsi que du plan du site. Il a aussi amorcé les travaux de révision du scénario actuel du site et d'élaboration de nouvelles sections.

Médias sociaux et forum de discussion

La population du Nunavik semble utiliser fréquemment les forums de discussion. Afin de favoriser les échanges entre la population et le CCEK et, ainsi, mieux connaître les préoccupations environnementales des Inuits, les membres s'étaient interrogés, en 2012, à propos de la pertinence d'intégrer, au site Internet du Comité, de nouveaux outils de communication, tel que les réseaux sociaux. En 2013, ils ont demandé à un consultant d'effectuer une évaluation des actions nécessaires à la gestion de tels sites. Compte tenu des implications importantes que l'entretien de ces derniers représente, notamment sur le plan organisationnel et financier, les membres ont décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

Chronique dans *Makivik Magazine*

En 2012, l'éditeur de Makivik Magazine avait consenti à rétablir la chronique environnementale intitulée le « Coin vert ». En 2013-2014, les membres ont été d'avis qu'il est important que le CCEK continue d'y publier des articles afin de faire connaître davantage à la population du Nunavik les différents dossiers d'importance relatifs à l'environnement de ce territoire ainsi que les bonnes pratiques en la matière. Les projets d'articles approuvés ont donc porté sur les sacs de plastique non réutilisables (édition d'été 2013), le programme de nettoyage des réservoirs d'eau résidentiels lancé, en 2013, par l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) (édition de l'hiver 2014) et le programme de formation pilote concernant l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux préparé par le CCEK et donné à Kuujjuaq en février 2014 (édition du printemps 2014).

Secteurs d'activité

Évaluation environnementale au Nunavik

Révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes

Le CCEK avait entamé, en 2009, les démarches nécessaires afin que soit initiée la révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes qui prévoient un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Il avait alors transmis aux parties concernées (ARK, Société Makivik, administrateurs provincial et fédéral) son avis intitulé *Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*. Cet avis formule trois recommandations principales : mettre à jour le contenu des annexes I et II qui déterminent respectivement les catégories de projets obligatoirement assujettis au processus ou qui en sont soustraits; réviser la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et actualiser le processus afin de moderniser les étapes d'information et de participation du public; réviser le régime en profondeur pour y introduire l'évaluation environnementale stratégique.

En 2013-2014, les membres ont continué d'assurer un suivi de leurs recommandations. Ils ont réitéré l'importance d'améliorer la procédure ainsi que d'entreprendre la révision des annexes puisqu'ils constituent un enjeu majeur pour le Nunavik. La CBJNQ prévoit en effet un mécanisme périodique de mise à jour et de modification des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13) et précise que les dispositions du chapitre 23 peuvent être modifiées en tout temps avec l'accord des parties concernées (article 23.7.10). La LQE, reprenant les dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ, prévoit aussi la révision des annexes (article 153). En cela, le CCEK croit que la révision des annexes I et II devrait être une priorité pour les parties concernées qui ont signifié leur intérêt à participer. En janvier 2014, une réunion d'un groupe de travail composé de représentants du

MDDEFP, de l'ARK et de la Société Makivik a d'ailleurs eu lieu afin d'amorcer cette révision. Le CCEK estime que le gouvernement fédéral devrait aussi prendre part au processus de révision.

Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP

L'amélioration de la procédure de participation du public, la transparence et l'accès à l'information constitue une priorité pour le CCEK qui l'avait signifié, en 2009, dans son avis sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. En 2010, l'administrateur provincial a créé un groupe de travail auquel quelques membres du CCEK, ainsi que des représentants de l'ARK, de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et du MDDEFP, avaient pris part.

Pour le CCEK, il est important que les pistes d'actions proposées par ce groupe en 2012 pour moderniser les façons de faire en la matière soient mises en place dans les meilleurs délais. Il a ainsi transmis, en octobre 2013, une lettre au sous-ministre du MDDEFP pour souligner l'importance de donner suite aux actions proposées dans le cadre des réunions du groupe. En novembre 2013, il a été informé qu'un comité avait été mis sur pied en vue de créer une base de données en ligne de tous les projets de développement passés ou en cours au Québec qui ont été assujettis à un des processus provinciaux d'évaluation environnementale. Le CCEK appuie la démarche du MDDEFP concernant la mise en place d'un registre public concernant la documentation relative aux projets de développement qui feront l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Il tient, de plus, à demeurer au courant des faits nouveaux dans ce dossier et maintient son intérêt à participer aux prochaines activités du groupe de travail.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

Suivant l'adoption de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCÉE), le CCEK avait engagé une discussion, notamment avec M. François Boulanger (directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)), concernant le nouveau processus fédéral d'évaluation environnementale prévu à la LCÉE ainsi que son application au nord du 55e parallèle. Même s'ils ont décidé, en 2013-2014, de ne pas transmettre d'avis à ce sujet, les membres sont demeurés préoccupés par les conséquences de certaines dispositions de la LCÉE, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et du milieu social et l'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones.

Sensibilisation et information à l'égard des processus d'évaluation environnementale

Afin de renforcer la compréhension des Inuits à l'égard des processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik et, ainsi, favoriser leur participation aux consultations publiques, le CCEK, en collaboration avec une firme d'experts-conseils spécialisée dans le domaine, a pris part à la production d'un dépliant d'information et à l'élaboration d'une formation présentant de manière simplifiée ces processus. Deux sous-comités ont été formés pour voir à la réalisation de ces deux projets. D'une part, le CCEK s'est impliqué dans la réalisation d'un dépliant présentant les quatre procédures d'évaluation environnementale s'appliquant au Nunavik. Plusieurs modifications ont été apportées par les membres du Comité à l'endroit de ce projet dont une section était, au printemps 2014, à l'étape de révision par un membre de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions. Le CCEK pense que le dépliant devrait être utilisé comme aide-mémoire à la formation. D'autre part, en février 2014, une formation-pilote, portant sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, la participation des Inuits et l'acceptabilité sociale, a été donnée à Kuujjuaq. Des représentants d'organismes des communautés de Tasiujaq, d'Aupaluk, de Kangirsuk et de Kuujjuaq ont pris part à la formation qui s'est déroulée sous forme de présentations et de tables rondes. Un court sondage distribué aux participants a permis de recueillir des commentaires positifs et constructifs sur la formation-pilote.

Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux différents processus

Les membres du CCEK ont amorcé une réflexion à propos des impacts sociaux générés par les projets de développement soumis aux différents processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Ils ont ciblé deux angles d'évaluation des impacts sociaux à examiner : 1) les facteurs et les exigences régissant les évaluations prévues, par exemple, dans le chapitre 23 de la CBJNQ; 2) les directives à l'intention des promoteurs pour des projets similaires ayant fait l'objet d'une évaluation.

Frais exigibles pour la délivrance de certificats d'autorisation – MDDEFP

En 2013-2014, le CCEK a continué de s'intéresser aux frais exigibles pour la délivrance de certificats d'autorisation émis pour des projets de développement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux chapitres I et II de la LQE. Il a notamment été informé que le MDDEFP étudiait différents scénarios pour introduire une tarification en milieu nordique. En février 2012, il avait fait part à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de ses préoccupations et de ses recommandations au sujet des différences de tarification entre le sud et le nord du 55e parallèle, où, pour chaque étape de la procédure, les promoteurs n'ont pas à payer des frais d'administration afin de recevoir une autorisation du MDDEFP. Selon les membres, tous les projets soumis à la procédure, à l'exception des projets de parcs ou d'aires protégées, devraient être contraints à une tarification; les projets de services publics et les projets communautaires à but non lucratif, menés par les municipalités ou les corporations foncières du Nunavik, devraient aussi être exclus de la tarification. Le CCEK a ainsi poursuivi ses discussions à propos des actions potentielles à réaliser. Il a d'ailleurs manifesté son ouverture à être consulté advenant une proposition de scénario du MDDEFP.

Secteur minier

Exploration minière dans les terres de catégorie I et les terres adjacentes

En 2013-2014, le CCEK a continué de se préoccuper des activités d'exploration et d'exploitation minières qui pourraient avoir lieu dans les terres de catégorie I et les terres adjacentes et ce, en raison notamment de l'intérêt soutenu du gouvernement du Québec à vouloir développer le nord de la province et des compagnies minières pour ce territoire. Ainsi, les membres ont à nouveau discuté des dispositions particulières du chapitre 7 de la CBJNQ touchant les activités d'exploration minières sur ces terres ainsi que de leur assujettissement au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ. Ils ont aussi examiné la liste des projets d'exploration minière soumis au processus de ce chapitre au cours des dernières années et fait un bilan des décisions prises par le CQEK et le MDDEFP concernant les projets nécessitant la production d'une étude d'impact et ceux qui ont été jugés non assujettis au processus.

En janvier 2014, le CCEK a d'ailleurs attiré l'attention du sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dans une lettre, sur les activités d'exploration minières réalisées à proximité des communautés Inuits. Il lui a plus précisément demandé comment son ministère traite ces projets d'exploration dans les terres de la catégorie I ainsi que dans les terres adjacentes et comment il assure l'application des dispositions particulières de la CBJNQ. Pour le CCEK, les dispositions du chapitre 7 de la CBJNQ revêtent une grande importance notamment en ce qui concerne la participation des communautés en amont des activités de développement minier.

Projet de loi n° 43, Loi sur les mines

Le CCEK a été invité à participer aux audiences publiques portant sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines. Il a examiné ce dernier dans l'objectif de rappeler l'importance du respect de la CBJNQ ainsi que des principes du développement durable lors de la valorisation des ressources minières du Nunavik. En septembre 2013, devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à l'Assemblée nationale, il a présenté son mémoire. Les représentants du CCEK y ont alors rappelé que, conformément à

la CBJNQ, des règles particulières s'appliquent aux activités d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire du Nunavik et que plusieurs d'entre elles n'ont pas été prises en compte par le droit minier québécois et ce projet de loi.

Projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur les mines

À la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en décembre 2013, du projet de loi n° 70 : Loi modifiant la Loi sur les mines, le CCEK a discuté de certains aspects de la nouvelle loi. Il a notamment été question de ses impacts sur les communautés à proximité desquelles se déroulent des activités minières, de l'échéancier des consultations, des claims miniers ainsi que de l'encadrement de l'exploitation minière. Les membres ont demandé qu'une présentation du MRN soit organisée à propos des modifications apportées à la Loi.

Projet minier Hopes Advance

En 2013-2014, le CCEK a continué d'entretenir une correspondance avec l'ACÉE concernant l'application des processus fédéraux d'évaluation environnementale aux projets miniers en cours au Nunavik. Il s'est montré préoccupé par la cohérence entourant de l'application des divers processus d'évaluation environnementale pour des projets miniers similaires, de même que par leurs conséquences sur l'environnement et le milieu social. D'une part, il a souhaité comprendre les décisions de l'ACÉE concernant l'assujettissement du projet minier de Hopes Advance (région de Aupaluk) à la procédure canadienne d'évaluation environnementale prévue à la LCÉE et de son non assujettissement à la procédure fédérale du chapitre 23 de la CBJNQ. D'autre part, il a voulu comprendre les raisons pour lesquelles l'ACÉE a appliqué deux procédures d'évaluation environnementale différentes à deux projets similaires, soit les projets miniers Hope Advance et Nunavik Nickel, comprenant tous deux l'implantation d'une mine et la construction d'infrastructures portuaires. Enfin, les membres ont été informés des rencontres de l'ACÉE avec les représentants de la Société Makivik et du MDDEFP dont le but était d'assurer la participation des Inuits au processus d'évaluation environnementale prévu à la LCÉE. Ils demeurent préoccupés par la faible place accordée à la communauté pour une participation active et adaptée à ce processus.

Projet minier de Nunavik Nickel

Le CCEK s'est intéressé, en 2013-2014, aux conditions selon lesquelles les composantes maritimes d'un projet minier peuvent être approuvées. Relativement au projet Nunavik Nickel de la société Canadian Royalties Inc. dans la baie Déception, comportant des infrastructures portuaires, il s'est notamment tenu informé du déroulement des consultations publiques tenues par le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-NORD), en mai 2013, dans les communautés de Salluit et de Kangiqsujuaq. Il en a examiné les procès-verbaux. Il a, de plus, révisé les différents processus d'évaluation environnementale qui ont été appliqués à des projets de même nature. À la suite de l'autorisation de l'ACÉE, en juillet 2013, suivant la recommandation du COFEX-Nord pour ce projet, le CCEK a entrepris une démarche auprès de l'administrateur fédéral de la CBJNQ, pour demander, d'une part, quelques éclaircissements à propos de la lettre d'autorisation du projet et, d'autre part, recommander l'uniformisation des processus d'évaluation environnementale et de consultation concernant des projets similaires.

Consultations publiques sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium

Au cours de l'année 2013-2014, le CCEK a échangé quelques lettres avec M. Yves-François Blanchet (ministre, MDDEFP) concernant l'intention de ce dernier de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir des consultations publiques sur l'exploration et l'exploitation de la filière uranifère sur l'ensemble du territoire québécois. M. Blanchet a fait savoir au CCEK, en mars 2013 que, à titre de conseiller auprès des gouvernements responsables, le comité serait associé aux audiences publiques au Nunavik. Un précédent avait d'ailleurs été établi en 1999, alors que le CCEK avait co-présidé des audiences publiques avec le BAPE dans le dossier de la gestion de l'eau. En mars 2014, les membres ont rencontré M. Pierre Baril

(président, BAPE) afin de discuter du mandat du BAPE, du rôle du CCEK ainsi que de l'organisation des audiences au nord du 55e parallèle. Les membres lui ont fait part de leurs préoccupations notamment en matière de financement et de la langue de diffusion de l'information auprès de la population du Nunavik. Un sous-comité a été formée au CCEK afin de voir à la réalisation du mandat et ce, dans le respect du chapitre 23 de la CBJNQ.

Réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

En 2014, le CCEK a continué d'assurer un suivi à propos de la progression du projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik, de l'ARK. Il a d'ailleurs demandé à la coordonnatrice du projet, Mme Nancy Dea, de lui présenter les activités afférentes réalisées. Depuis 2005, 14 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure ont été réhabilités. Les activités de nettoyage devraient se poursuivre au cours des cinq prochaines années sur les quatre derniers sites nécessitant des travaux de grande envergure et s'amorcer sur les sites nécessitant des travaux de moyenne envergure.

Colloque sur le développement minier

Un membre du CCEK et le secrétaire exécutif ont participé, en avril 2013, au colloque sur le développement minier organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik et qui a eu lieu à Kuujjuaq. Le colloque avait pour objectif de rassembler des représentants locaux et régionaux ainsi que des représentants de l'industrie pour discuter de questions étroitement liées à la mise en valeur des ressources minières au Nunavik et jeter les bases d'une politique sur les mines dans la région.

Le Nord pour tous

En 2013-2014, le CCEK a continué à s'informer des intentions gouvernementales en matière de développement au Nunavik. Il a pris connaissance des grandes orientations reliées au « Nord pour tous », en remplacement du Plan Nord, ainsi que des travaux du Secrétariat au développement nordique (SDN) du gouvernement du Québec. Il a d'ailleurs fait parvenir une lettre à ce dernier afin de lui faire part de son intérêt à participer à ses futures activités. En 2014, un membre du CCEK s'est joint, à titre d'observateur, à la première réunion du groupe de travail sur les infrastructures, les ressources naturelles et l'environnement du SDN. Le CCEK a aussi accueilli, à sa 139e réunion, M. Bernard Lauzon (secrétaire général associé, SDN) et Mme Joanne Laberge, (directrice de la coordination et de l'administration, SDN) qui lui ont présenté le mandat de l'organisation ainsi que ses priorités en matière de développement. Les membres ont alors partagé leurs préoccupations notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale et aux impacts des activités minières réalisées à proximité des communautés.

Aménagement et occupation du territoire

Plan de transport pour la région Nord-du-Québec

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CCEK a pris connaissance des mesures retenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ), depuis 2005, dans le cadre de l'élaboration du Plan de transport pour la région Nord-du-Québec. Il a invité des représentants du ministère à lui présenter le projet de Stratégie nationale de mobilité durable ainsi que la façon dont y sont traités les projets de développement d'infrastructures de transport dans cette région et ce, dans un contexte de changements climatiques. Considérant l'intention de ce ministère de tenir des consultations publiques à propos de la stratégie en 2014, il leur a aussi fait part de ses préoccupations relativement aux développements routier, aéroportuaire, maritime et minier ainsi que des besoins communautaires particuliers.

Camps de pourvoirie abandonnés

En 2013-2014, le CCEK a continué à s'intéresser aux pourvoiries et aux camps abandonnés au Nunavik. Il a poursuivi ses démarches afin d'obtenir une présentation à ce sujet par des intervenants du gouvernement du Québec. Il leur a d'ailleurs fait observer qu'il s'agit d'un dossier important puisque le MRN a recensé un grand nombre de camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik lors d'inspections réalisées de 2000 à 2008. Ce ministère a été informé des préoccupations du CCEK et devrait traiter sa demande dès que la restructuration du bureau régional sera terminée. Le CCEK a de plus amorcé des démarches pour savoir si des inspections par d'autres organismes régionaux sont en cours et pour identifier les solutions prévues pour résoudre ce problème.

Matières résiduelles et dangereuses

Plan de gestion des matières résiduelles

Depuis 2010, le CCEK fait le suivi de l'avancement des travaux liés à l'élaboration du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de l'ARK pour la région Kativik. Une commission de l'ARK a mené des audiences publiques en 2013 dans les communautés de Kuujjuaq et d'Inukjuak afin de valider le projet de plan. Le CCEK en a pris connaissance et fait part de ses observations ainsi que de ses recommandations dans un avis. À la suite de l'intégration, par l'ARK, des commentaires issus de la consultation, une des auteurs du plan, Mme Véronique Gilbert, a présenté au comité le but, les objectifs et les mesures proposées dans le projet de plan. Lorsque le MDDEFP aura approuvé ce dernier, une série de projets pilotes devraient être réalisés dans les cinq années qui suivront pour évaluer diverses méthodes de traitement des matières résiduelles adaptées aux exigences du Nunavik. Les membres du CCEK ont entamé des discussions à propos de la participation possible du comité dans la mise en œuvre des projets pilotes.

Outils de sensibilisation sur les matières résiduelles dangereuses domestiques

En 2013, la distribution d'aimants de réfrigérateur, comportant des informations destinées à sensibiliser la population générale sur la mise au rebut des matières résiduelles dangereuses domestiques, s'est terminée. Akulivik et Puvirnituq étaient les dernières des 12 communautés à recevoir les aimants. Un projet de publicité sur les ondes de la radio régionale a, de plus, été entrepris afin d'en faire la promotion.

Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Afin d'entamer une troisième et dernière phase de restauration des sites de la ligne Mid-Canada, qui consistait en un réseau de stations radar Doppler et d'approvisionnement s'étendant à travers le Canada le long du 55e parallèle, le CCEK avait transmis en 2012 un avis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ comportant un résumé du projet de nettoyage ainsi que plusieurs recommandations relatives à la phase suivante. En 2014, il a poursuivi ses démarches auprès du MDDEFP, de l'ARK ainsi que du ministère de la Défense nationale dans le but de favoriser la conclusion d'une entente entre ces parties pour la restauration complète des sites. La protection de l'environnement ainsi que l'amélioration de la sécurité publique pour les utilisateurs du territoire demeurent des préoccupations pour le CCEK.

Projet pour le traitement des barils de bitume

En 2014, le CCEK s'est tenu informé des démarches de l'ARK en ce qui a trait au projet de réhabilitation de deux sites comportant des barils de bitume dans la communauté de Kuujjuarapik qui a débuté en 2011. Mme Nancy Dea, la gestionnaire du projet, a présenté aux membres du CCEK les résultats de la démarche explicités dans le rapport technique de l'ARK (février 2014).

Recyclage des canettes d'aluminium et des appareils électroniques

Le recyclage au Nunavik constitue une préoccupation de longue date pour le CCEK. En 2013, il a entrepris une correspondance avec RECYC-Québec, Boissons Gazeuses Environnement et la « North West Company ». Le comité voulait les informer de la situation du recyclage des canettes d'aluminium dans la région ainsi que des obligations légales relatives aux contenants consignés qui ne sont pas assumées par certains marchands du Nunavik. Le CCEK a, par ailleurs, initié des démarches afin d'évaluer la possibilité de développer un projet pilote sur le recyclage et l'élimination des appareils électroniques qui s'inscrirait dans le plan de gestion des matières résiduelles de l'ARK.

Eau potable

Depuis 2007, le CCEK poursuit ses efforts en vue de mobiliser les acteurs en présence sur les questions relatives à la qualité de l'eau potable entreposée dans les réservoirs des maisons du Nunavik. En 2013-2014, il a continué d'entretenir sa correspondance avec la Société d'habitation du Québec concernant les défis environnementaux et sociaux reliés au nettoyage inadéquat de ces réservoirs. Il a d'ailleurs salué l'initiative de l'OMHK prévoyant la mise en place d'un programme d'entretien des réservoirs et de projets pilotes dans les communautés du Nunavik. Le CCEK a demandé à recevoir une copie des rapports d'étape dès qu'ils seraient disponibles.

Biodiversité

Projet de plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 – Environnement Canada

En mai 2013, le CCEK a pris connaissance d'une lettre de l'honorable Peter Kent, (ministre, Environnement du Canada), en réponse aux commentaires qu'il lui avait transmis en janvier 2013 concernant le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Il avait alors attiré l'attention sur les efforts additionnels qui devraient être déployés afin de mieux protéger et conserver les vastes régions arctiques et subarctiques qui couvrent la majorité des eaux et des terres du pays. Il a par ailleurs demandé d'être tenu informé de l'état d'avancement de ce dossier ainsi que de son développement.

Parcs et aires protégées au Nunavik

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CCEK a continué d'assurer le suivi des étapes de développement du parc national Tursujuq ainsi que des projets de création des parcs nationaux Ulittaniujalik et de la Baie-aux-Feuilles. Lors de sa 136e réunion tenue dans le village nordique d'Umiujaq, en juin 2013, il a d'ailleurs eu l'occasion de visiter sommairement le parc Tursujuq dont l'agrandissement a officiellement été autorisé par le Conseil des ministres et ce, afin d'y inclure la rivière Nastapoka. En regard du régime de protection de l'environnement et du milieu social ainsi que de la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Inuits et des Naskapis, il s'est dit heureux d'avoir pu contribuer, par sa participation, à sa constitution. En 2008, il avait assisté, à titre d'observateur, aux audiences publiques et transmis un avis aux autorités concernées y mentionnant notamment la nécessité d'y inclure cette rivière et son bassin versant.

Le CCEK s'est aussi tenu informé du processus d'identification d'aires protégées et de réserves de biodiversité au Nunavik mené par l'ARK qui a produit, en juin 2013, en collaboration avec la Société Makivik, un rapport intitulé « Planification des aires protégées au Nunavik ». Résultant de consultations réalisées entre mars 2011 et novembre 2012, ce rapport explicite l'appuie des communautés pour la création de 9 des 11 aires protégées proposées par le gouvernement du Québec en 2008, sous réserve de modifications mineures à leurs limites dans certains cas, et comporte des recommandations à ce sujet. Composé de représentants du MDDEFP, de la Société Makivik et de l'ARK, un groupe de travail responsable de la planification de ces aires et réserves de biodiversité a conséquemment été formé.

Événements

Forum Science Environement – MDDEFP

En février, 2014, des membres du CCEK ainsi que l'analyste en environnement ont participé au 51e forum sur les sciences environnementales du MDDEFP, à Québec. Intitulé « Enjeux de la conservation au Nunavik : concilier patrimoine naturel, culture et développement ». Le forum a donné lieu à la présentation des travaux d'acquisition de connaissances qui supportent la planification du réseau d'aires protégées de cette région, de la démarche empruntée ainsi que des préoccupations inuites à l'égard de la conservation de la biodiversité. Le CCEK reconnait l'importance d'un tel évènement, car l'acquisition et la transmission des connaissances sur le Nunavik contribuent à mieux assurer le respect du régime de protection de l'environnement et du milieu social notamment dans un contexte de développement.

Atelier sur l'acquisition et la diffusion des connaissances – CCEBJ

En mars 2013, l'analyste du CCEK a pris part à un atelier organisé par le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), à Mistissini. L'atelier a réuni des représentants des centres de recherche et de différents organismes du territoire nordique afin d'échanger à propos de la création d'un programme coordonnée de diffusion et d'acquisition de connaissances environnementales et sociales sur le territoire d'Eeyou Istchee. L'accès à l'information demeure une priorité pour le CCEK qui a réalisé, au cours des dernières années, plusieurs projets de communication dans le but d'assurer à la population du Nunavik une meilleure compréhension de certains enjeux.

Séminaire sur l'observatoire Hommes-Milieux International au Nunavik – Centre d'études nordiques et INRS

L'Observatoire Hommes-Milieux International Nunavik, créé par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval ainsi que l'Institut Écologie et Environnement du Centre national de la recherche scientifique (France), a été lancé en novembre 2013. Représentant le comité au séminaire de départ, l'analyste a informé les membres du CCEK de la mission de ce nouveau pôle de recherche dans les sphères de l'environnement, la sociologie et l'économie de la région ainsi que de ses objectifs en matière d'élaboration de stratégie d'adaptation pour les communautés nordiques. Le CCEK a par ailleurs été invité à participer à un groupe consultatif, composé de divers organismes de la région, concernant les questions de recherche à prioriser au Nunavik.

États financiers

Le CCEK est subventionné à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, signée en 2005 entre le MDDEFP et le CCEK, c'est le MDDEFP qui achemine la subvention annuelle, en avril, au CCEK, incluant à la fois les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral. La page suivante présente un sommaire des états financiers de l'année 2013-2014.

États financiers[1]

1er avril 2013 au 31 mars 2014

RECETTES ($)		
Subventions gouvernementales		251 886
Autres		0
	Total des recettes	**251 886**
DÉPENSES ($)		
Charges d'exploitation et d'administration		
Salaire et avantages sociaux		103 768
Loyer[2]		0
Services de comptabilité		11 363
Honoraires de consultation		21 653
Location d'un espace de travail		16 676
Fournitures de bureau		431
Publicité et promotion		0
Permis, licences et enregistrements		0
Télécommunications		3 271
Autres		1 754
	Total partiel	**158 916**
Réunions		
Frais de voyage et d'hébergement – membres du CCEK et employés ainsi que membres nommés pour siéger au COFEX-Nord[3]		36 001
	Total partiel	**36 001**
Autres		
Rapport annuel		6 585
Traduction		28 088
Intérêts et frais de services bancaires		1 431
Amortissement des immobilisations		0
	Total partiel	**36 104**
	Total des dépenses	**231 021**
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		**20 865**

[1] Le rapport de vérification réalisé par la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc.* est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

[2] En raison de la situation personnelle du secrétaire exécutif, les coûts de son loyer n'ont pas été assumés par le CCEK pour l'année 2013-2014.

[3] Le COFEX-Nord a tenu deux réunions en 2013-2014.

©Claude Abel ; Umiujaq

© Claude Abel : Couché de soleil - Umiujaq

Table of Contents

List of Abbreviations 53

Message from the Chairperson 54

Logo 55

Mandate 55

Composition 56

- Chairperson 56
- Vice-Chairperson 56
- Members Appointed by the KRG 56
- Members Appointed by the Government of Québec 57
- Members Appointed by the Government of Canada 57
- KEAC Human Resources 58
  - Executive Secretary 58
  - Environmental Analyst 58

Five-Year Action Plan 59

Activities 2013–2014 62

- Meetings 62
- Communications 62
  - Website 62
  - Social Media and Discussion Forum 63
  - *Makivik Magazine* Articles 63
- Sectors of Activity 63
  - Environmental Assessment in Nunavik 63
    - Revision of Section 23 of the JBNQA and Schedules 63
    - Working Group on Public Participation – MDDEFP 63
    - *Canadian Environmental Assessment Act* (2012) 64
    - Awareness-Building and Information regarding Environmental Assessment 64
    - Assessment of the Social Impacts of Development Projects 64
    - Fees for the Issuance of Certificates of Authorization – MDDEFP 64
  - Mining Sector 65
    - Mining Activities on Category I and Adjacent Lands 65
    - Bill 43, *Mining Act* 65
    - Bill 70, *Act to amend the Mining Act* 65
    - Hopes Advance Mining Project 65
    - Nunavik Nickel Mining Project 66
    - Public Consultation on Uranium Exploration and Mining 66
    - Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik 66

Mining Development Symposium 66
Le Nord pour tous 67
Land Planning and Occupancy 67
Transportation Plan for the Nord-du-Québec Region 67
Abandoned Outfitting Camps 67
Residual and Hazardous Materials 67
Residual Materials Management Plan 67
Awareness Tools for Household Hazardous Residual Materials 67
Mid-Canada Line Clean-Up Project 68
Tar Barrel Clean-Up Project 68
Aluminium Can and Electronic Device Recycling 68
Drinking Water 68
Biodiversity 68
Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 – Environment Canada 68
Parks and Protected Areas in Nunavik 68
Events 69
Forum Science Environnement – MDDEFP 69
Workshop on Acquisition of Environmental and Social Knowledge – JBACE 69
Seminar, Observatoire Hommes-Milieux International au Nunavik – CÉN and CNRS 69

Financial Statements 70

List of Abbreviations

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee)
CEAA	Canadian Environmental Assessment Agency
CÉN	Centre d'études nordiques (northern studies)
CNRS	Centre national de la recherche scientifique (national scientific research)
COFEX-North	Federal Environmental and Social Impact Review Panel
JBACE	James Bay Advisory Committee on the Environment
JBNQA	*James Bay and Northern Québec Agreement*
KEAC	Kativik Environmental Advisory Committee
KEQC	Kativik Environmental Quality Commission
KMHB	Kativik Municipal Housing Bureau
KRG	Kativik Regional Government
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (sustainable development, environment, wildlife and parks)
MRN	Ministère des Ressources naturelles (natural resources)
MTQ	Ministère des Transports du Québec (transportation)
SDN	Secrétariat au développement nordique (northern development)

Message from the Chairperson

Our first meeting this year was held in Umiujaq on the Hudson Bay coast. To the south of the community are the Richmond Gulf cuestas with their rich bio-diversity, to the east is the Clearwater Lake formed by double-impact meteorite craters, to the north are spectacular water falls on the Nastapoka River and to the north east, Lacs Loups Marins in which live a unique population of fresh water seals. This year the conservation of most of these natural heritage areas was secured with the creation of the Parc National Tursujuq by the Government of Quebec. It is the largest park in the continental Eastern North America with an area of 26,104 km^2. In November 2011, in a brief transmitted to the MDDELCC Minister, the Committee recommended that at least 15% of Nunavik should be included in a protected area network by 2015 and that the target be increased to more than 20% by 2020. The creation of the third Nunavik park is certainly another step towards the realization of these objectives. In Nunavik and in Quebec one of our great challenges is balancing industrial development and conservation.

This year, the KEAC completed studies and made recommendations on a number of issues, including the draft Nunavik Residual Material Management Plan, the Quebec Mining Act legislation, environmental impact assessment procedures and implementation, among others.

Ensuring the cleanliness of the residential and institutional drinking water tanks has and still continues to be a priority. In 2008, the Committee began initiating studies and analysis, sponsored research, met with resource persons and made recommendations on cleaning procedures and requirements. As a result of this effort, this year the Kativik Municipal Housing Bureau, which is responsible for social housing units in Nunavik, began pilot projects to clean the social housing water tanks in three communities based on the research sponsored by the Committee.

This annual report describes the highlights of the KEAC accomplishments in 2013-2014. Additional information on the KEAC's activities, such as meeting minutes and reports, is available on the organization's website at http://www.keac-ccek.ca/.

All the hard work performed by the KEAC would have been impossible without the continued professionalism and dedication of Betsy Palliser, Paule Halley, Sylvie Létourneau, Julie Samson, Claude Abel, Thessa Girard-Bourgouin and Line Choinière. This year there were two departures from the KEAC. In May Adamie Kalingo decided to devote more time to his community of Ivujivik, the newly created Nuvumut Landholding Corporation, his photography and his family. Over the last four years, Adamie contributed much to the realizations of the committee and shared his ideas and vision of Nunavik with the other members. In June Gilles H. Tremblay, after eleven years, attended his last meeting as a member. We will miss his well thought out contributions to our work. To Adamie in Ivujivik, and Gilles in Mont-Joli, our thanks and all the best in your future endeavours. During the year Benjamin Patenaude ably served as the Executive Secretary and two familiar faces, Stephanie Benoit and Nancy Dea, both former executive secretaries, served as Environmental Researchers/Analysts. Their professionalism was much appreciated.

I would like to conclude this message by noting that, once again this year, it was a privilege to serve as chairperson and work in close collaboration with persons dedicated to the environmental concerns in Nunavik.

Michael Barrett
Chairperson

Logo

The centre of the KEAC logo is an abstract image of certain elements of the environment (the earth, the sea and the sky), the sources of Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the horizontal white line through the centre represents snow and ice. This central image is embraced by three human-like forms with outstretched arms. Each form represents one of the three administrative bodies that comprise the KEAC: the KRG, the Government of Québec and the Government of Canada. These human forms evoke the efforts of all to protect the environment in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. The colour blue in the logo represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the blue and white colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the JBNQA, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Mandate

The KEAC was created pursuant to Section 23 of the JBNQA, signed in 1975 by Inuit and Cree, the Government of Québec, the Government of Canada, the Société d'énergie de la Baie James (energy corporation), the Société de développement de la Baie James (development corporation), and Hydro-Québec. Section 23 of the JBNQA covers the environment and future development north of the 55th parallel.

Governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 19761979, c. 32), the KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. It is the preferential and official forum for the Government of Canada, the Government of Québec, the KRG and the northern villages.

The mandate of the KEAC is to oversee, through the exchange of viewpoints, opinions and information, the administration and management of the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA.

Its main functions are to:

- advise the governments and local officials on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- study and recommend amendments to legislation, regulations, policies, programs and administrative procedures concerning the natural and social environments and land use;
- study environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures, as well as make recommendations;

The KEAC may also provide technical assistance to the northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the Government of Québec, the Government of Canada, as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed in equal parts by the Kativik Regional Government (KRG), the Government of Québec and the Government of Canada and replaced from time to time at the discretion of the appointing party. Each member has one vote, subject to paragraph 23.5.4 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) which specifies the type of participation for matters of exclusive provincial, exclusive federal or mixed jurisdiction. Every year, the positions of chairperson and vice-chairperson are held in turn by the members of the different appointing parties pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2013–2014, the KRG representatives Michael Barrett and Betsy Palliser, respectively, acted as chairperson and vice-chairperson beginning on April 1, 2013. In March 2013, Julie Samson was appointed to the KEAC by the Government of Québec, replacing Denyse Gouin. In August 2013, Line Choinière was appointed to the KEAC by the Government of Canada, replacing Gilles H. Tremblay. Adamie Kalingo, a KRG representative, resigned from the KEAC in May 2013 and was not replaced in 2013–2014. The members of the KEAC are as follows:

Chairperson

Michael Barrett is Associate Director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Over the last 35 years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, environmental provisions of the JBNQA, and various environmental protection programs. Holding an Honours Bachelor degree in Anthropology, Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and from 1999 to the present. He lives in Kuujjuaq.

Vice-Chairperson

Betsy Palliser was appointed to the KEAC by the KRG in February 2013. At present, she is employed by the KRG as an Inuit research advisor, working with ArcticNet, the Northern Contaminants Program, and the Nunavik Nutrition and Health Committee. Ms. Palliser is fluent in Inuktitut, English, and French and resides in Puvirnituq.

Members Appointed by the KRG

Adamie Kalingo settled in Ivujivik after returning from studies in Ottawa in 1974. He has been elected mayor of the Northern Village of Ivujivik several times, and served as the municipal secretary-treasurer, KRG Councillor and youth protection worker in his community. In 2008, he was hired by the Avataq Cultural Institute as a language analyst. In addition to being an avid outdoorsman, hunter and fisherman, Mr. Kalingo is an amateur stamp collector and photographer. Appointed to the KEAC in 2009, he resigned in May 2013.

Members Appointed by the Government of Québec

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in Environmental Law. She was appointed to the KEAC in 1999.

Sylvie Létourneau is a biologist by training. She possesses a Certificate in International Cooperation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has worked in a variety of capacities in Canada and abroad. She worked for several years with the Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (sustainable development, environment, wildlife and parks, MDDEFP) and now holds a position with the Ecological Heritage and Parks Branch in the same department. She was appointed to the KEAC in 2006.

Julie Samson holds a Bachelor's degree in Forest Engineering and a Master's degree in Forest Ecology and Pedology from Université Laval. Since August 2011, Ms. Samson is the Coordinator for Aboriginal Consultations with the Environmental Assessment Branch of the MDDEFP. Previously, she had worked for several years with Université Laval's Centre de recherche en biologie forestière (forest biology research) as a researcher and, from 2002 to 2011, in the Forest Sector of the Ministère des Ressources naturelles (natural resources, MRN) with various duties mainly related to Aboriginal affairs. Ms. Samson was appointed to the KEAC in March 2013.

Members Appointed by the Government of Canada

Claude Abel holds a Bachelor's degree in Geology. He worked as a Community Projects Officer for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs at Environment Canada from 1995 to 2008. He is currently an Environmental Assessment Analyst at the Environmental Protection Operations Directorate. A former employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in several Nunavik villages for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC in 1997.

Thessa Girard-Bourgoin holds graduate degrees from the University of Ottawa in History and International Development. Ms. Girard-Bourgoin has worked in various sectors at Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. She is currently responsible for the implementation of treaties with Inuit, such as the JBNQA and the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement*. She was appointed to the KEAC in October 2011.

Gilles H. Tremblay holds a Bachelor's degree in Chemistry and a Master's degree in Oceanography. For several years, Mr. Tremblay conducted contaminants research. He currently holds the position of Coordinator for Oceans Integrated Management at the Oceans Management Division of Fisheries and Oceans Canada, Québec Region. Appointed to the KEAC in 2002, he resigned in August 2013.

Line Choinière holds a Master's degree in Biology from Université Laval with her research work completed in the Canadian Arctic. Ms. Choinière began her career as an independent worker and then worked with the Bureau d'écologie appliqué for several years where she was responsible for different mandates mainly related to wildlife and agriculture. Subsequently, she worked with Fisheries and Oceans Canada in several capacities. Ms. Choinière is currently Coordinator for Liaison with Clients and Partners. She was appointed to the KEAC in August 2013.

KEAC Human Resources

Executive Secretary

The executive secretary is the main employee of the KEAC and is responsible for managing its secretariat based in Kuujjuaq. The executive secretary keeps the official record of the KEAC's decisions and documents; plans the organization's meetings and ensures follow-up; drafts official correspondence, briefs, position papers, the annual report and meeting minutes; performs day-to-day bookkeeping; monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC mandate; provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties; as well as maintains close ties and liaises relevant information on joint files between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders. By staying informed of developments concerning the natural and social environments and maintaining close contact with the residents of the region, the executive secretary allows the KEAC to play a larger role in various regional files and fosters its representation at meetings, workshops and conferences in Nunavik.

In 2013–2014, this position was held by:

Benjamin Patenaude holds a Bachelor's degree from McGill University and a Master's degree in Anthropology from the Université de Montréal. Mr. Patenaude worked as a consultant for the Avataq Cultural Institute and Nunavik Parks before joining the KEAC in March 2013, replacing Stéphanie Benoit.

Environmental Analyst

The environmental analyst is an employee of the KEAC responsible for reviewing environmental priorities; this position is newly created. The analyst studies policies, legislation and regulations as well as the implementation of environmental measures with impacts on the region. She contributes to close ties between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders, and participates in meetings, workshops and conferences related to the KEAC mandate. The environmental analyst also provides technical assistance to the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

In 2013–2014, this position was held by:

Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree in Environmental Studies and served as the executive secretary of the KEAC from October 2005 to January 2009 and from July to December 2011. Ms. Dea works as an environmental consultant and is mainly involved in contaminated site rehabilitation for the KRG. In January 2012, she was hired by the KEAC as a part-time environmental analyst.

Stéphanie Benoit holds a Bachelor's degree in Science with specialization in Economics and a Master's degree in French Studies from the Université de Sherbrooke. She worked as a professor at the Cégep de Sherbrooke for a few years before joining the KEAC as executive secretary in September 2009. Ms. Benoit resigned from her position in March 2013 and began post-graduate studies in Environmental Management. In 2013–2014, she was employed by the KEAC as a part-time environmental analyst.

Five-Year Action Plan

The KEAC continued to implement its five-year action plan (2009–2014). The actions carried out in 2013–2014 and described in the following sections were in line with the stated objectives.

Objective 1

Act as a consultative body to responsible governments with respect to the laws and regulations relating to the environmental and social protection regime, and the administration and management of the regime.

Actions:

a) Reinforce efforts to make the KEAC and its mandate known to northerners and to government officials whose missions and actions relate to or impact on the environmental and social protection regime established for Nunavik.

b) Inform the governments of the need to consult with the KEAC pursuant to the terms and spirit of the JBNQA in order to help make the KEAC's analyses and advice more effective.

c) Invite resource people and government representatives to KEAC meetings.

Objective 2

Make recommendations concerning legislation, regulations and other appropriate measures related to environmental and social protection.

Actions:

a) Examine new environmental legislation and amendments affecting the north by taking into account the specific characteristics of Nunavik through consultations with concerned communities and organizations and, where necessary, obtaining expert advice and assistance. Following a review of the proposed modifications, give advice and make recommendations to the responsible governments.

b) Follow up on the advice and recommendations submitted by the KEAC to the governments.

c) Review certain government measures put in place to implement or control activities and, based on the results of such reviews, advise and make relevant recommendations; propose suitable or essential measures, as needed.

Objective 3

Examine environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures.

Actions:

a) Review and revise the environmental and social impact assessment and review procedure introduced in 1975 in Section 23 of the JBNQA by the responsible governments.

b) Review schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

c) Study overlapping assessment and review procedures.

d) Review the cumulative impacts of development projects such as municipal and regional infrastructure, as well as mineral exploration, mining and hydroelectric projects, etc.

e) Take effective action to ensure that the responsible authorities comply with the environmental and social impact assessment and review procedure as well as the special rights it grants to northern communities.

Objective 4

Serve as a link with Nunavik's population and support the regional government and municipalities by providing them with advice and technical assistance.

Actions:

a) Strengthen relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for consultation and comment.

b) Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed.

c) Invite to KEAC meetings, resource people and local and regional representatives from Nunavik as well as the governments.

d) Highlight local environmental actions and encourage public and private organizations and individuals to address the quality of the environment in Nunavik.

e) Participate in and cooperate with other organizations on specific environmental projects in the region.

Objective 5

Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach.

Actions:

a) Begin or continue studying or following up on various matters, such as:

- mining activities;
- public consultation procedure for Nunavik;
- environmental and social impact assessment and review procedure;
- residual and hazardous materials management;
- forest resources;
- parks and protected areas;
- drinking water;
- climate change;
- sustainable development.

b) Take relevant and effective action where required so as to ensure that Inuit rights are respected and the natural and social environments are protected with respect to sustainable development.

Activities 2013–2014

Meetings

Pursuant to the JBNQA, the KEAC must hold at least four meetings annually. Between April 1, 2013, and March 31, 2014, meetings were held as indicated below:

136th meeting		137th meeting		138th meeting		139th meeting	
Dates							
June 18–20, 2013		October 23–24, 2013		January 22–24, 2014		March 13–14, 2014	
Place							
Umiujaq		Québec		Kuujjuaq		Wendake	
Parties and attendance							
KRG:	2	KRG:	1	KRG:	2	KRG:	2
Québec:	3	Québec:	3	Québec:	3	Québec:	3
Canada:	3	Canada:	3	Canada:	3	Canada:	2
Guests							
		I. Lemieux-Leblanc, MTQ P. Lemire, MTQ A. Guimond, MTQ V. Gilbert, KRG				P. Baril, BAPE B. Lauzon, SDN J. Laberge, SDN N. Dea, Consultant	

In addition to these meetings, three conference calls were held on the following dates:

Dates					
April 30, 2013		July 10, 2013		February 10, 2014	
Parties and attendance					
KRG:	1	KRG:	1	KRG:	2
Québec:	2	Québec:	3	Québec:	3
Canada:	3	Canada:	3	Canada:	3

Communications

Website

The KEAC website is found at the address **www.keac-ccek.ca** in Inuktitut, English and French. The site contains various documents including annual reports, meeting minutes, briefs and position papers prepared by the KEAC. Information on the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik is also posted on the site.

Given the steady increase in traffic on the KEAC website, steps were undertaken in 2012 to enhance the site's conviviality and general appearance. The newly formed subcommittee responsible for the file made a recommendation concerning tendering firms and one firm was mandated as a consultant to design a new site. In 2013–2014, the subcommittee held a few conference calls to discuss the models proposed by the consultant and the site plan. A revision of the site contents and the development of new sections were also started.

Social Media and Discussion Forum

Nunavik residents seem to make frequent use of discussion forums. In order to promote interaction between residents and the KEAC and to better understand the environmental concerns of Inuit, the members reviewed in 2012 the relevancy of developing on the KEAC website new communications tools, including social media. In 2013, the members asked a consultant to assess management requirements for such forums. Given the considerable maintenance requirements, specifically in terms of organization and funding, the members decided to not proceed with this project.

Makivik Magazine Articles

In 2012, *Makivik Magazine* agreed to re-establish the environmental column "Green Corner". In 2013–2014, the members considered that it was important to continue publishing these articles to improve awareness among Nunavik residents of the different major environmental files in the region and related best practices. Articles were therefore approved regarding single-use plastic bags (summer 2013 issue), the drinking water tank cleaning program started by the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB) in 2013 (winter 2014 issue), and the pilot training program for environmental and social impact assessment prepared by the KEAC in February 2014 (spring 2014 issue).

Sectors of Activity

Environmental Assessment in Nunavik

Revision of Section 23 of the JBNQA and Schedules

In 2009, the KEAC took steps to have a revision of Section 23 and its schedules begun. Section 23 establishes an environmental and social impact assessment and review procedure. To this end, the KEAC transmitted to the concerned parties (the KRG, the Makivik Corporation, as well as the provincial and federal administrators) its *Position Paper on Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik*. The paper contains three main recommendations: update the contents of schedules 1 and 2, which respectively determine the categories of projects automatically subject to and exempt from the procedure; revise the environmental and social impact assessment and review procedure and modernize the information and public participation stages; as well as carry out an in-depth revision of the procedure in order to introduce strategic environmental assessment.

In 2013–2014, the KEAC continued to ensure follow-up to its recommendations. The members reiterated that an improved procedure and revised schedules are an important issue for Nunavik. The JBNQA provides for the regular updating and amendment of the schedules (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13) and stipulates that the provisions of Section 23 may be amended from time to time by mutual consent of the parties (paragraph 23.7.10). The *Environment Quality Act*, which reproduces the provisions of Section 23 of the JBNQA, also provides for the revision of the schedules (section 153). The KEAC believes that the revision of schedules 1 and 2 should be a priority for the concerned parties, which have indicated their interest in participating in such a revision. In January 2014, a meeting of a working group of MDDEFP, KRG and Makivik Corporation representatives was held for this purpose. The KEAC considers that the federal government should also be involved in the revision.

Working Group on Public Participation – MDDEFP

Improved public participation, transparency and access to information are KEAC priorities that were contained in the organization's 2009 position paper on the strengthening of the environmental and social impact

assessment and review procedure in Nunavik. In 2010, the provincial administrator created a working group including a few KEAC members along with representatives of the KRG, the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) and the MDDEFP.

In the opinion of the KEAC, it is important that the actions proposed by this working group in 2012 to modernize related practices be implemented as quickly as possible. The KEAC therefore transmitted a letter in October 2013 to the deputy minister of the MDDEFP to underscore the importance of following up on the actions proposed at the working group meetings. In November 2013, the KEAC was informed that a committee had been set up to create an online database of all past and current development projects in Québec that have been subject to one of the provincial environmental assessment procedures. The KEAC supports the MDDEFP effort to implement a public register of documentation on development projects that are subject to environmental and social assessment. It also intends to remain informed of new developments regarding this matter and reiterates its interest in participating in the next activities of the working group.

Canadian Environmental Assessment Act (2012)

Following the adoption of the new *Canadian Environmental Assessment Act* (2012), the KEAC entered into a discussion, in particular with François Boulanger (regional director, Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA)), concerning the new federal environmental assessment procedure established under the Act and its application north of the 55th parallel. Even though the members decided in 2013–2014 to not transmit a position paper on the Act, they remain concerned about the consequences of certain provisions, namely regarding environmental and social protection and the obligation to consult and accommodate Aboriginal groups.

Awareness-Building and Information regarding Environmental Assessment

In order to reinforce Inuit understanding of the environmental assessment procedures applicable in Nunavik and, thereby, foster their participation in public consultations, the KEAC along with a consulting firm with specialization in this field took part in the production of an information pamphlet and the organization of simplified training about the procedures. Two subcommittees were set up to oversee the two projects. First, a pamphlet was produced on the four environmental assessment procedures applicable in Nunavik. Several adjustments to the project were made by the members, a section of which was under revision in the spring of 2014 by a member of the Nunavik Marine Region Impact Review Board. The KEAC would like the pamphlet to be used as a reference tool for the planned training. Secondly, a pilot training program on environmental and social impact assessment, Inuit participation and social acceptability was delivered in Kuujjuaq in February 2014. Community representatives from Tasiujaq, Aupaluk, Kangirsuk and Kuujjuaq took part in the training which included presentations and round table discussions. A brief survey distributed to participants allowed for positive and constructive comments to be gathered.

Assessment of the Social Impacts of Development Projects

The KEAC undertook an examination of the social impacts generated by development projects submitted to the various environmental assessment procedures applicable in Nunavik. Two assessment angles were targeted: 1) the factors and requirements affecting the assessments provided for example under Section 23 of the JBNQA; 2) the directives issued for similar projects subject to assessment.

Fees for the Issuance of Certificates of Authorization – MDDEFP

In 2013–2014, the KEAC continued to study fees required for the issuance of certificates of authorization for development projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedure under chapters I and II of the *Environment Quality Act*. It was in particular informed that the MDDEFP was studying different scenarios to introduce fees in the north. In February 2012, the KEAC submitted to the

deputy minister of the MDDEFP its concerns and recommendations regarding fee differences between the territories south and north of the 55th parallel. In the north, project proponents do not pay administrative fees to receive MDDEFP authorization. In the opinion of the members, all projects subject to the procedure, except for park and protected area projects, should be required to pay fees. Public service and not-for-profit community projects implemented by municipalities or landholding corporations should also be exempted from paying fees. The KEAC continued to discuss potential actions and, moreover, indicated its interest in being consulted about any MDDEFP-proposed scenarios.

Mining Sector

Mining Activities on Category I and Adjacent Lands

In 2013–2014, the KEAC continued to focus its attention on mineral exploration and mining activities that could take place on category I and adjacent lands, in particular due to the stated interest of the Government of Québec and mining companies to develop the region. The members again discussed the specific provisions of Section 7 of the JBNQA regarding mineral exploration activities in these areas and whether or not they are subject to the environmental and social impact assessment and review procedure established under Section 23 of the JBNQA. The members also examined the list of mineral exploration projects that have been subject to the procedure in recent years and prepared an overview of the decisions made by the KEQC and the MDDEFP regarding projects that were required to carry out impact studies and those that were exempted from the procedure.

In January 2014 in a letter to the deputy minister of the MDDEFP, the KEAC focused on mineral exploration activities being carried out near Inuit communities. The KEAC specifically requested to be informed about how the MDDEFP deals with mineral exploration projects on category I and adjacent lands and how it implements the applicable provisions of the JBNQA. In the KEAC's opinion, the provisions of Section 7 of the JBNQA are extremely important with regards to the participation of communities in upstream mining development activities.

Bill 43, *Mining Act*

The KEAC was invited to take part in public hearings on Bill 43, *Mining Act*. The KEAC's examination of the bill underscored the importance for mineral resource exploitation in Nunavik to comply with the JBNQA and the principles of sustainable development. In September 2013, KEAC representatives presented the organization's brief to the Committee on Agriculture, Fisheries, Energy and Natural Resources of the National Assembly, indicating that in accordance with the JBNQA specific rules apply to mineral exploration and mining activities in Nunavik and that several of these are not considered by Québec mining legislation or the bill.

Bill 70, *Act to amend the Mining Act*

Following the adoption by the Government of Québec of Bill 70, *Act to amend the Mining Act* in December 2013, the KEAC discussed certain aspects of the new Act, in particular implications for communities situated close to mining activities, consultation timetables, mining claims, as well as the monitoring of mining operations. The members requested that a presentation be delivered by the MRN concerning the amendments to the Act.

Hopes Advance Mining Project

In 2013–2014, the KEAC continued to correspond with the CEAA regarding the application of federal environmental assessment procedures to existing mining projects in Nunavik. It is concerned about consistency in the application of the federal procedures for similar projects, as well as about the consequences on the natural and social environments. First, the KEAC is seeking to understand the CEAA decision to subject the Hopes Advance Mining Project (Aupaluk region) to the environmental assessment procedure established

under the *Canadian Environmental Assessment Act* and not to the federal procedure established under Section 23 of the JBNQA. Secondly, the KEAC is seeking to understand why the CEAA applied two different environmental assessment procedures to two similar projects, i.e. the Hopes Advance Mining Project and the Nunavik Nickel Mining Project that both involve the construction of a mine and port infrastructure. Finally, the members were informed of meetings between representatives of the CEAA, the Makivik Corporation and the MDDEFP with a view to ensuring Inuit participation in the environmental assessment procedure established under the *Canadian Environmental Assessment Act*. The members remain concerned about the low priority given to active and adapted community participation.

Nunavik Nickel Mining Project

The KEAC examined in 2013–2014 the conditions by which the maritime components of a mining project can be approved. With regard to port infrastructure at Deception Bay under the Nunavik Nickel Mining Project by Canadian Royalties Inc., the KEAC followed public consultations organized by the Federal Environmental and Social Impact Review Panel (COFEX-North) in May 2013 in the communities of Salluit and Kangiqsujuaq. It reviewed the meeting minutes and studied the different environmental assessment procedures applied to similar projects. Following CEAA authorization in July 2013, based on a COFEX-North recommendation, the KEAC contacted the federal administrator of the JBNQA to request a few clarifications regarding the letter of authorization for the project and to recommend that the environmental assessment and consultation procedures for similar projects be standardized.

Public Consultation on Uranium Exploration and Mining

In 2013–2014, the KEAC exchanged a few letters with Yves-François Blanchet (Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks) regarding the Minister's intention to mandate the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee, BAPE) to conduct public consultations on uranium exploration and mining throughout Québec. Minister Blanchet indicated to the KEAC in March 2013 that, as a consultative body to responsible governments, the KEAC would be associated with the public hearings in Nunavik. A precedent was in fact established in 1999 when the KEAC co-chaired public hearings with the BAPE on water management. In March 2014, the members met with Pierre Baril (president, BAPE) in order to discuss the BAPE mandate, the role of the KEAC and the structuring of hearings north of the 55th parallel. The members shared their concerns in particular regarding funding and the language in which information would be disseminated to Nunavik residents. A subcommittee was created by the KEAC to oversee this mandate in accordance with Section 23 of the JBNQA.

Clean-Up of Abandoned Mineral Exploration Sites in Nunavik

In 2014, the KEAC continued to monitor the KRG project to clean-up abandoned mineral exploration sites in Nunavik. It asked Nancy Dea (project coordinator) to present related activities. Since 2005, 14 of the 18 sites requiring major clean-up work have been restored. Clean-up activities are planned to continue over the next five years at the last four sites requiring major clean-up work and to be undertaken at sites requiring intermediate clean-up work.

Mining Development Symposium

One KEAC member and the executive secretary attended the mining development symposium organized by the Nunavik Mineral Exploration Fund in Kuujjuaq in April 2013. The goal of the symposium was to bring together local and regional representatives as well as industry stakeholders to discuss issues closely related to mineral resource development in Nunavik and lay the foundations for a regional mining policy.

Le Nord pour tous

In 2013–2014, the KEAC continued to examine the intentions of the Government of Québec regarding development in Nunavik. It studied the major orientations contained in Le Nord pour tous project, which replaces the Plan Nord, and monitored the work of the Secrétariat au développement nordique (northern development, SDN). The KEAC also transmitted a letter to the SDN to indicate its interest in participating in future activities. In 2014, one KEAC member attended as an observer the first meeting of the SDN working group on infrastructure, natural resources and the environment. The KEAC also welcomed at its 139th meeting Bernard Lauzon (associate secretary-general, SDN) and Joanne Laberge (director of coordination and administration, SDN) who gave a presentation on their organization's mandate and development priorities. The members shared their concerns regarding social acceptability and the impacts of mining activities carried out close to communities.

Land Planning and Occupancy

Transportation Plan for the Nord-du-Québec Region

In 2013–2014, the KEAC studied the measures implemented by the Ministère des Transports du Québec (transportation, MTQ) since 2005 under the Transportation Plan for the Nord-du-Québec Region. It invited MTQ representatives to present the Québec Sustainable Mobility Strategy and to explain how transportation infrastructure development projects in Nunavik are dealt with in the specific context of climate change. In light of the MTQ's intention to organize public consultations regarding the strategy in 2014, the KEAC also shared its concerns about road, airport, maritime and mining development, as well as specific community needs.

Abandoned Outfitting Camps

In 2013–2014, the KEAC continued to monitor abandoned outfitting and other camps in Nunavik. It again requested a presentation on this topic from representatives of the Government of Québec. The KEAC underscored the importance of this file: MRN inspections carried out between 2000 and 2008 have identified a large number of abandoned outfitting camps in the region. The MRN has been informed of KEAC concerns and is expected to follow-up on the presentation request once the restructuring of its regional branch is complete. The KEAC also took steps to determine if inspections by other regional organizations are being carried out with a view to resolving this problem.

Residual and Hazardous Materials

Residual Materials Management Plan

Since 2010, the KEAC has monitored the preparation of the *Nunavik Residual Materials Management Plan* by the KRG. A KRG commission held public hearings in 2013 in Kuujjuaq and Inukjuak in order to validate the draft plan. The KEAC reviewed the plan and included its observations and recommendations in a position paper. After the feedback from the consultations had been incorporated into the plan by the KRG, Véronique Gilbert (one of the plan's authors) made a presentation to the KEAC on the plan's purpose, objectives and proposed measures. Once MDDEFP approval has been obtained, a series of pilot projects are planned over the following five years to assess various residual materials treatment methods adapted to Nunavik. The members began discussions concerning the KEAC's possible involvement in some of these pilot projects.

Awareness Tools for Household Hazardous Residual Materials

In 2013, the distribution of refrigerator magnets to the general public was completed. The magnets display information on the proper disposal of household hazardous residual materials. Akulivik and Puvirnituq were

the last of 12 communities to receive the magnets. A promotional campaign on regional radio airwaves was also launched.

Mid-Canada Line Clean-Up Project

For the purpose of undertaking the third and final stage of clean-up at Mid-Canada Line sites, a network of Doppler radar and supply stations stretching along the 55th parallel in Canada, the KEAC transmitted in May 2012 a position paper to the federal and provincial administrators under the JBNQA containing a summary of the clean-up project as well as several recommendations concerning the next phase of work. In 2014, the KEAC continued to make representations to the MDDEFP, the KRG and the Department of National Defence for an agreement between the parties to enable the complete restoration of the sites. Environmental protection and improved public safety for users of the territory remain KEAC concerns in this file.

Tar Barrel Clean-Up Project

In 2014, the KEAC monitored KRG activities regarding the restoration of two tar-barrel storage sites in Kuujjuarapik. The project was begun in 2011. Nancy Dea (project coordinator) made a presentation to the KEAC on the results contained in the KRG technical report (February 2014).

Aluminium Can and Electronic Device Recycling

Recycling in Nunavik has long been an important issue for the KEAC. In 2013, it began to correspond with RECYC-QUÉBEC, Boissons Gazeuses Environnement and the North West Company. The KEAC's purpose was to inform these organizations of the state of aluminium can recycling in the region as well as the legal obligations regarding refundable containers that are not being fulfilled by some Nunavik retailers. The KEAC also took steps to assess the possibility of a recycling and disposal pilot project for electronic devices to be incorporated into the *Nunavik Residual Materials Management Plan*.

Drinking Water

Since 2007, the KEAC has focused efforts on mobilizing stakeholders regarding the issue of water quality in residential drinking water tanks in Nunavik. In 2013–2014, it continued to exchange letters with the Société d'habitation du Québec (housing) regarding the environmental and social challenges posed by the inadequate cleaning of drinking water tanks. The KEAC also recognized the initiative of the KMHB to implement a drinking water tank maintenance program and related pilot projects in Nunavik communities. The KEAC asked to receive copies of progress reports as they become available.

Biodiversity

Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 – Environment Canada

In May 2013, the KEAC reviewed a letter received from the Honourable Peter Kent (Minister of the Environment) in response to its comments transmitted in January 2013 regarding the *Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020*. The KEAC had indicated that additional efforts were needed to better protect and conserve the vast arctic and subarctic regions that include a majority of the country's lands and waters. The KEAC also asked to be kept informed of developments in this file.

Parks and Protected Areas in Nunavik

In 2013–2014, the KEAC continued to monitor the development of Parc national Tursujuq and the national park projects Ulittaniujalik and Baie-aux-Feuilles. At its 136th meeting held in Umiujaq in June 2013, the members made a brief visit to Parc national Tursujuq. Extended park boundaries have been formally authorized by the

Québec cabinet to include the Nastapoka River. The members were pleased to have contributed through their participation in the project to the environmental and social protection regime and protection for Inuit and Naskapi hunting, fishing and trapping rights. In 2008, the KEAC attended public hearings as an observer and transmitted a position paper to the concerned authorities underlining the need to include the Nastapoka River and its drainage basin in the park.

The KEAC also monitored the process to identify protected areas and biodiversity reserves in Nunavik that is being spearheaded by the KRG. In June 2013, the KRG and the Makivik Corporation released a report entitled *Protected Area Planning in Nunavik*. The report is the result of consultations carried out between March 2011 and November 2012. It details community support for nine of the 11 protected areas proposed by the Government of Québec in 2008 subject to minor boundary adjustments in some cases, and makes related recommendations. Consisting of MDDEFP, Makivik Corporation and KRG representatives, a working group responsible for the planning of these protected areas and biodiversity reserves was subsequently created.

Events

Forum Science Environnement – MDDEFP

In February 2014, some KEAC members and the environmental analyst took part in the 51st edition of the environmental sciences forum organized by the MDDEFP in Quebec City. Under the theme of conservation challenges in Nunavik: reconciling the natural heritage, culture and development, the forum enabled presentations on knowledge acquisition work that support protected area planning in the region, the implementation of the process, and Inuit concerns regarding conservation and biodiversity. The KEAC recognizes the importance of such an event. The acquisition and sharing of knowledge about Nunavik contributes to improved compliance with the environmental and social protection regime in the context of development.

Workshop on Acquisition of Environmental and Social Knowledge – JBACE

In March 2013, the KEAC environmental analyst participated at a workshop organized by the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) in Mistissini. The workshop brought together representatives of research centres and various northern organizations to discuss the creation of a coordinated program for the dissemination and acquisition of environmental and social knowledge in Eeyou Istchee. Access to information remains a priority for the KEAC. In recent years, it has carried out several communications campaigns to ensure that Nunavik residents are well informed on certain issues.

Seminar, Observatoire Hommes-Milieux International au Nunavik – CÉN and CNRS

The Observatoire Hommes-Milieux International au Nunavik was launched in November 2013 by the Centre d'études nordiques (northern studies, CEN) of Université Laval and the Institut Écologie et Environnement (ecology and environment institute) of the Centre national de la recherche scientifique (national scientific research, CNRS) in France. Having represented the KEAC at the opening seminar, the environmental analyst reported to the members on the mission of this new research forum focused on the environment, sociology and the economy as well as on its objectives for the development of adaptation strategies for northern communities. The KEAC was in addition invited to participate along with various regional organizations on an advisory group to identify priority research topics in Nunavik.

Financial Statements

The KEAC is subsidized equally by the Government of Québec and the Government of Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed in 2005 between the MDDEFP and the KEAC, the MDDEFP transmits the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April. A summary of the financial statements for 2013–2014 appears on the following page.

Financial Statements[1]

April 1, 2013, to March 31, 2014

REVENUE ($)		
Government subsidies		251 886
Others		0
	Total revenue	**251 886**
EXPENDITURES ($)		
Operating and administrative expenditures		
Wages and employee benefits		103 768
House rental[2]		0
Accounting services		11 363
Consultant fees		21 653
Office space rental		16 676
Office supplies		431
Publicity and promotion		0
Permits, licences and registrations		0
Telecommunications		3 271
Others		1 754
	Subtotal	**158 916**
Meetings		
Travel and accommodations – KEAC members and employees and members appointed to COFEX-North[3]		36 001
	Subtotal	**36 001**
Others		
Annual report		6 585
Translation		28 088
Interest and bank service charges		1 431
Amortization of capital assets		02
	Subtotal	**36 104**
	Total expenditures	**231 021**
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENDITURES		**20 865**

[1] The auditors' report prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

[2] Due to the executive secretary's marital status, housing rental costs were not paid by the KEAC in 2013–2014.

[3] COFEX-North held two meetings in 2013–2014.

©Claude Abel : Tente inuite à Umiujaq